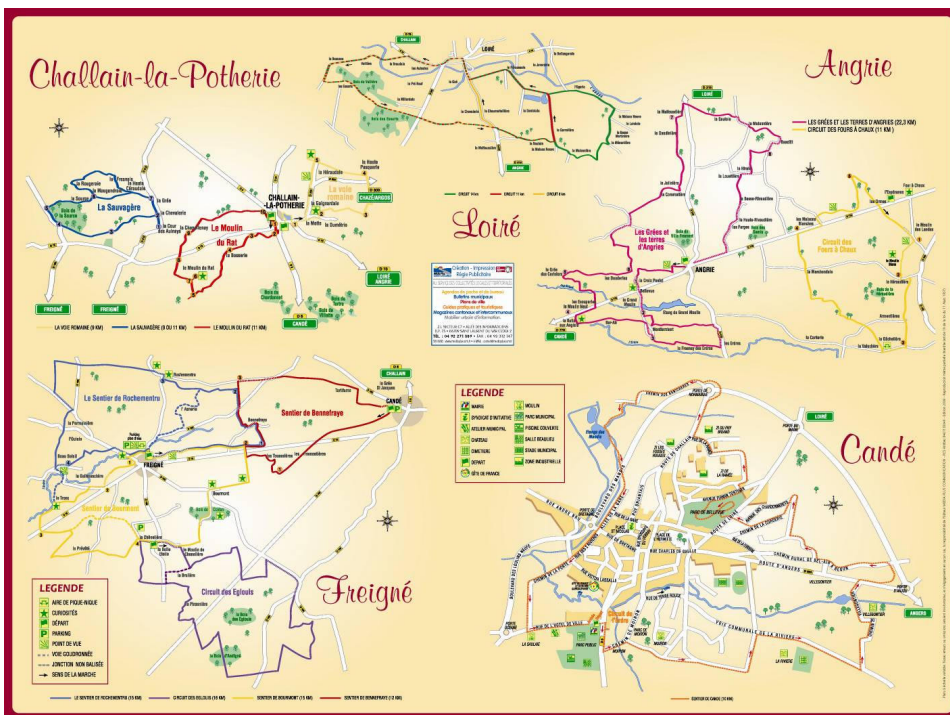




Vue sur les zones habitées à proximité de la Gare, RD 219

### 5.3.4 Un maillage de chemins de randonnée particulièrement dense



Sentiers de randonnée balisés sur le territoire de la communauté de communes du canton de Candé (source : www.4c-cande.fr)



Balilage des sentiers de randonnée : cas du circuit des Fours à Chaux à Angrie

La communauté de communes de Candé offre de nombreux sentiers de randonnées balisés. Ceux-ci constituent un moyen privilégié de découverte du territoire, attirant plusieurs types de population allant des personnes locales aux vacanciers occasionnels. Ils permettent en particulier de véhiculer une image d'un lieu, et permettent de découvrir les particularités paysagères qui dessinent un territoire.

L'un de ces chemins décrit un circuit autour du site potentiel d'implantation des éoliennes. Il s'agit du circuit « Les Grées et les Terres d'Angrie ». D'autres sentiers passent également sur les lignes de crête définissant la limite du périmètre intermédiaire paysager (sentiers de Loire), offrant des vues sur le grand paysage.

### 5.3.5 Des milieux de landes en intercalation avec le bocage



Landes associées au schiste en déblai sur le contournement de Candé

Le périmètre rapproché paysager est marqué par la présence d'espaces occupés par de la lande. Ils diffèrent du paysage environnant essentiellement par la végétation, peu élevée et aux espèces caractéristiques (ajoncs, bruyère, genêts), et le caractère inculte associé à ce milieu. Essentiellement située sur les points hauts, la lande occulte le champ visuel et limite les vues sur le grand paysage, d'autant plus que les végétaux qui la caractérisent sont très opaques en toute saison.

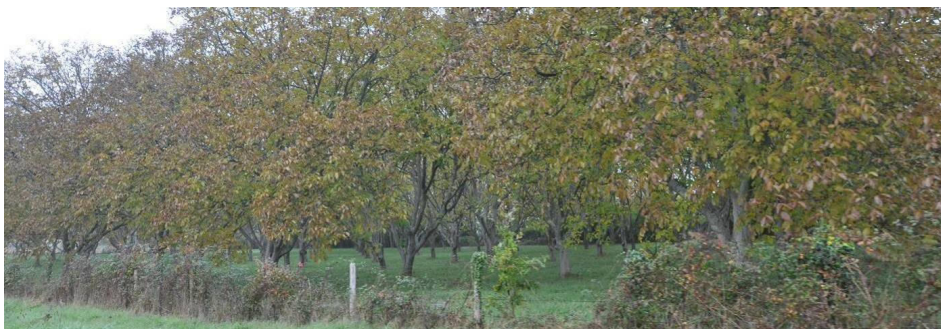


Paysage de landes au Sud d'Angrie

### 5.3.6 Des plantations denses en barrière visuelle le long de certaines voies

Des plantations denses viennent appuyer le bocage et les boisements existants. Elles se démarquent dans le paysage par leur densité (grands vergers), parfois par leur caractère persistant et sombre (haies brise-vent persistantes, plantation de pins) qui contraste avec la sobriété des paysages d'hiver et les couleurs fraîches des paysages de printemps.

Ces plantations viennent fermer les vues, formant un couloir orientant le regard dans l'axe de la voie. Le paysage apparaît alors hermétique, occulté derrière ces masses opaques.



Vergers en arrivant sur Montalambert



Pinède en bord de la RD770

### 5.3.7 L'ancienne voie ferrée, une ligne dans le paysage

Une ancienne voie ferrée traverse le territoire du Nord-Est au Sud-Ouest. Elle présente actuellement un profil de chemin longé d'une végétation arborée de tout son long. Elle crée un élément de curiosité par sa silhouette végétale franche dans le paysage.

Certains éléments indiquent cet usage passé. Le lieu-dit "La gare" reste évocateur tout comme les bâtiments témoins de la nécessité de sécuriser la traversée à chaque passage de voie.



L'ancienne voie ferrée, une ligne végétale droite dans le paysage

## 5.4 Bilan de l'analyse paysagère des périmètres intermédiaire et rapproché paysager

L'analyse du périmètre intermédiaire paysager montre que le site d'implantation des éoliennes s'intègre dans un ensemble paysager varié du fait de la diversité des structures paysagères (végétation, eau, bâti, relief...) et de leur organisation.

Ainsi, le site dispose au Nord-Ouest de vues ouvertes sur le bourg d'Angrie et la RD 770. Depuis cet axe, le clocher de l'église et le château constituent des points de repère important, l'un par sa forme élancée et sa hauteur, l'autre par ses couleurs claires contrastant avec le boisement dans lequel il s'insère et son volume.

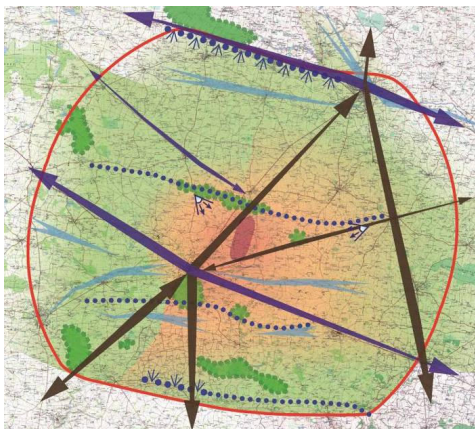
Le paysage a tendance à se refermer au Sud, avec des jeux de collines et de boisement marquant le paysage et conditionnant les vues lointaines au gré de fenêtres qui s'ouvrent sur le lointain (haie discontinue, entrée de champ, percée entre deux volumes bâtis...). Les ambiances sont de taille humaine, marquées par l'eau et la végétation, tandis que le bâti tient une place importante de par sa dispersion.

## 6 Conclusion de l'analyse paysagère - Approche des sensibilités des paysages et des enjeux au regard de l'éolien

Les cartes précédentes permettent de présenter les sensibilités, les enjeux des paysages et les éléments structurants au regard de l'implantation d'un projet éolien sur le site d'implantation potentiel des éoliennes. Etablie à l'échelle des périmètres éloigné et rapproché paysager, elles permettent de prendre en compte les différents éléments du territoire selon les différentes échelles d'analyse. Les enjeux sont décrits par périmètre.

### 6.1 Bilan du périmètre éloigné :

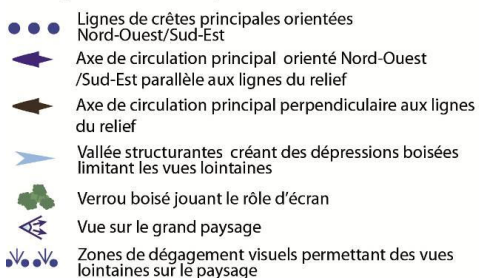
#### 6.1.1 Paysage :



#### Sensibilité paysagère



#### Perceptions visuelles particulières



Les unités paysagères " Vallées de l'Oudon et de la Verzée" au Nord et "Paysages aux ambiances refermés" au Sud et à l'Ouest du territoire n'apparaissent pas très sensibles en raison de leur éloignement à la Zone d'Implantation Potentielle des Eoliennes et leurs caractéristiques intégratrices (topographie et végétation pour l'essentiel). L'étude des perceptions visuelles depuis ces unités concernera essentiellement les zones de crête et coteaux de vallées, le fond étant opacifié par la présence d'une abondante trame végétale.

Les paysages de bocage semi-ouvert montrent en général une sensibilité moyenne en raison des jeux d'écrans qui s'interposent entre le projet de parc et l'observateur. Quelques points de vue permettent des dégagements visuels lointains. Seuls les plus identitaires seront à étudier de manière plus fine.

Les perceptions visuelles depuis les routes structurantes de cette unité et depuis les zones de crête particulièrement sensibles sur l'ensemble du territoire devront être étudiées en raison de l'ouverture importante de ces paysages. Les voies structurantes du territoire présentent deux orientations majeures définissant une relation particulière au territoire à étudier plus finement pour l'implantation du parc. Le réseau s'appuie soit sur des lignes parallèle au relief, favorisant une lecture lointaine et panoramique du territoire depuis les zones de crête, soit une un réseau perpendiculaire et très linéaire, rayonnant depuis Candé ou Segré, et définissant une lecture dynamique séquencée par les passages des vallées. Elles ouvrent des perceptions plus importantes depuis les crêtes mais favorisent une perception distincte de vallée à vallée, favorable à une intégration plus intimiste du parc.

#### 6.1.2

#### 6.1.2 Patrimoine :

La visibilité du patrimoine protégé est en grande partie due au contexte paysager dans lequel il s'insère. Du fait de l'éloignement de la plupart des édifices et sites protégés, même lorsqu'ils disposent d'un contexte ouvert (comme les paysages de plaine), la sensibilité du patrimoine au regard de l'implantation d'éoliennes sur la ZIP d'Angrie est considérée comme faibles pour tous les édifices concernés.

Il s'agira cependant d'étudier de manière plus fine les perceptions depuis les éléments les plus exposés (ceux repérables de loin comme le clocher de l'église du Vieux Bourg, ceux disposant d'une ouverture visuelle comme le château de Challain-La-Potherie ou les alignements mégalithiques de Bennefraye) et ceux les plus proches de la ZIP (voir bilan du périmètre intermédiaire paysager).

#### 6.1.3 Eolien :

Les intervisibilités entre les parcs éoliens de Vritz, de Freigné 1 et 2 et le projet de parc d'Angrie constituent un enjeu à étudier plus finement dans la mesure où ces parcs sont situés entre 10 et 15 kilomètres du projet.

### 6.2 Bilan du périmètre intermédiaire paysager :

#### 6.2.1 Patrimoine

Deux édifices en particulier méritent une attention plus soutenue dans leur relation au parc éolien. Il s'agit du Château d'Angrie (19) et du Moulin Neuf (18) présentant des enjeux d'intervisibilité forts. Les autres disposent d'un contexte paysager très intégrateur.

### 6.3 Bilan du périmètre rapproché paysager :

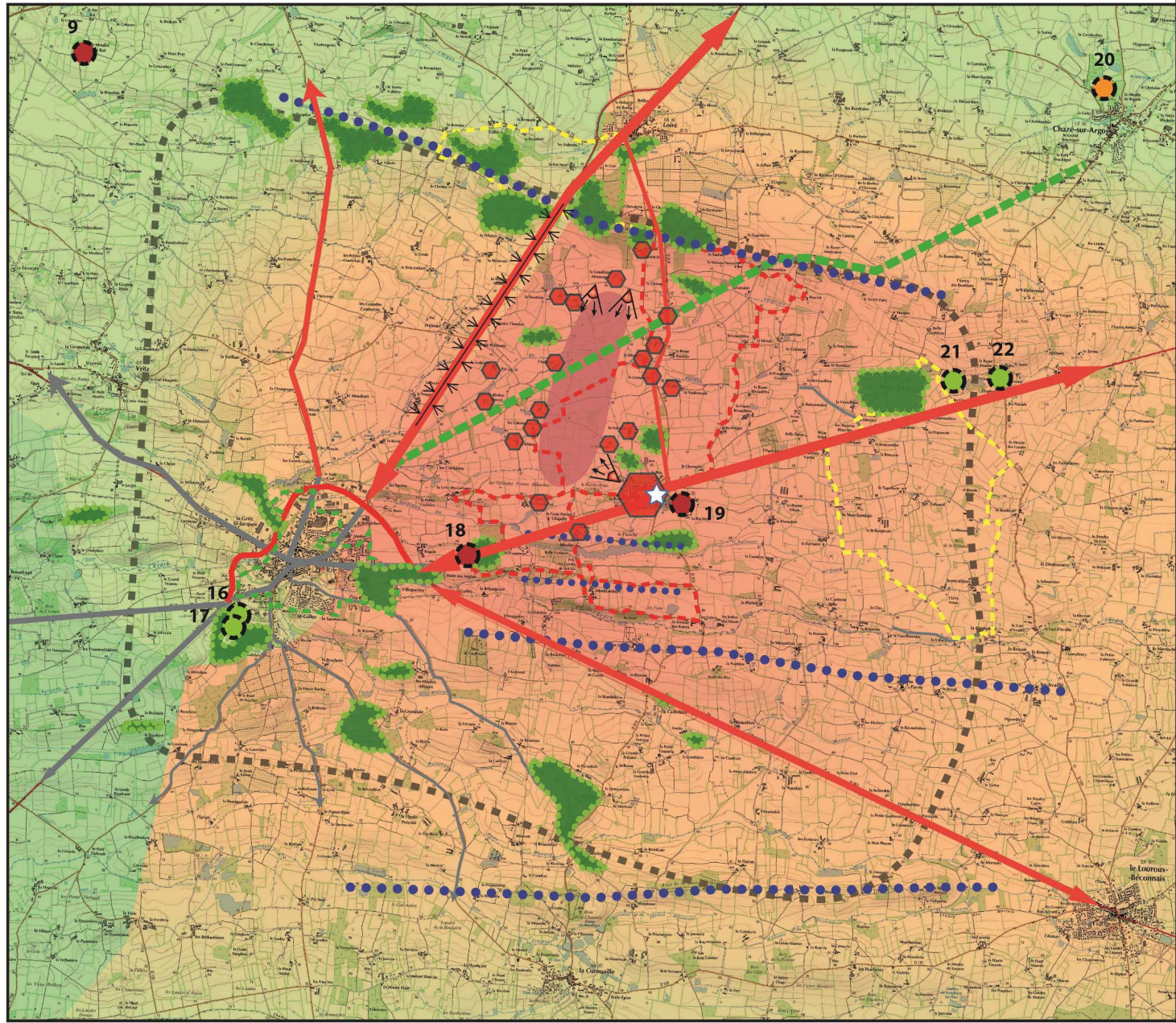
La carte des enjeux a été établie en tenant compte de l'éloignement du site d'implantation potentiel des éoliennes, des axes de fréquentation et de leur configuration (dans l'axe du parc, route en déblai/remblai, succession de points hauts et de points bas...), des bassins de vie, des champs de vision et des écrans visuels présents dans le paysage. Elle permet d'obtenir une première approche de l'intégration d'un futur parc éolien dans le paysage, en ciblant notamment les points permettant une perception visuelle du futur parc. Elle servira de base à la détermination des prises de vues nécessaires pour les photomontages de la partie 7.

Il apparaît ainsi que les perceptions visuelles sur le parc sont plus importantes à l'approche du site, et diminuent avec l'éloignement du fait notamment de la présence de lignes de crêtes boisées. Les axes qui desservent le territoire offrent des opportunités sur le site qui sont nuancés en fonction de leur fréquentation : l'axe D923 offre des vues en belvédère sur le grand paysage notamment à l'approche de la ligne de crête, la D6 offre des points de vue ponctuels mais à grande profondeur de champ, tandis que la D770 permet de passer alternativement par des points hauts qui permettent des vues longues et par des points bas... Les voiries secondaires sont également particulièrement sensibles dans la mesure où elles constituent une desserte locale qui amène notamment aux hameaux implantés directement sur le site.

Le village d'Angrie constitue un point particulier sur lequel s'appuyer lors de l'analyse de l'insertion paysagère du parc dans l'espace, la silhouette de bourg étant ouverte au Nord-Ouest sur le site d'implantation des éoliennes avec l'église pouvant constituer un point de comparaison et le château figurant au nombre des édifices protégés. A proximité immédiate du site, les nombreux hameaux présents sont des zones à étudier plus particulièrement dû à la faible distance favorisant les visuels sur les machines malgré le paysage végétal existant.

En revanche, Candé semble laisser filtrer peu de vues en raison de sa densité, de son insertion au sein de boisements et la présence d'une rocade en déblai notamment au Nord-Est.

De même, les vallées laissent peu filtrer les vues sur le paysage en raison du caractère boisé de leurs coteaux, gardant des ambiances d'échelle fine. Le sentier de randonnée « Les Grées et les Terres d'Angrie » fait un circuit autour du site, passant au sein de la zone d'implantation potentielle des éoliennes. Ce sentier permettra des perceptions différentielles sur le parc au gré des ouvertures du bocage. Les autres sentiers sont situés plus à l'écart et offriront à priori des vues intermittentes sur le parc, la distance diminuant leur prégnance dans le paysage.



## PROJET EOLIEN D'ANGRIE CARTE DES ENJEUX PAYSAGERS

### LEGENDE :

- Limites du périmètre intermédiaire paysager
- Zone d'implantation des éoliennes
- Ligne de crête majeure - Orientation principale des lignes du paysage
- Verrou boisé
- Vallée

### Enjeux sur les zones de circulation et fréquentation

- Infrastructures routières principales et secondaires opposées aux lignes du paysage
- Chemin de randonnée autour de la ZIP disposant d'un enjeu visuel fort
- Chemin de randonnée plus lointain disposant d'un enjeu visuel moyen
- Enjeu d'intervisibilité avec les hameaux proches

### Patrimoine protégé : enjeux de covisibilité

- Enjeu de perception/Covisibilité Faible  
16. Moulin de la Saulaie, 17. Château de la Saulaie, 22. Four à chaux de la Verrière
- Enjeu de perception/Covisibilité Moyen  
20. Château de Raguin, 21. Usine à chaux Saint Pierre
- Enjeu de perception/Covisibilité Fort  
9. Moulin à vent du Rat, 18. Moulin Neuf, 19. Château d'Angrie

### Evaluation de la perception visuelle sur le site potentiel d'implantation des éoliennes

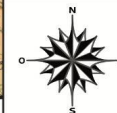
- Faible
- Moyenne
- Forte

### Perceptions visuelles particulières

- Axe de perception sensible
- Zone de dégagement visuel permettant des vues ouvertes sur le parc
- Limite végétale marquante (ancienne voie ferrée)
- Élément repère dans le paysage (église d'Angrie)

**ETUDE :** Etude d'impact du parc éolien d'ANGRIE

**ECHELLE :** 0 2,5 5  
Kilomètres



**VU D'ICI**  
2 rue Avogadro - 49070 Beaucouzé  
Tél : 02 41 72 17 30 - Fax : 02 41 72 14 18

## 7 Analyse visuelle du parc éolien dans le paysage

### 7.1 L'éolienne retenue pour le projet éolien d'Angrie

L'éolienne retenue pour le projet de parc éolien d'Angrie est une Enercon E92-R104 d'une hauteur totale de 150 mètres (mât de 104m, pales de 46m).

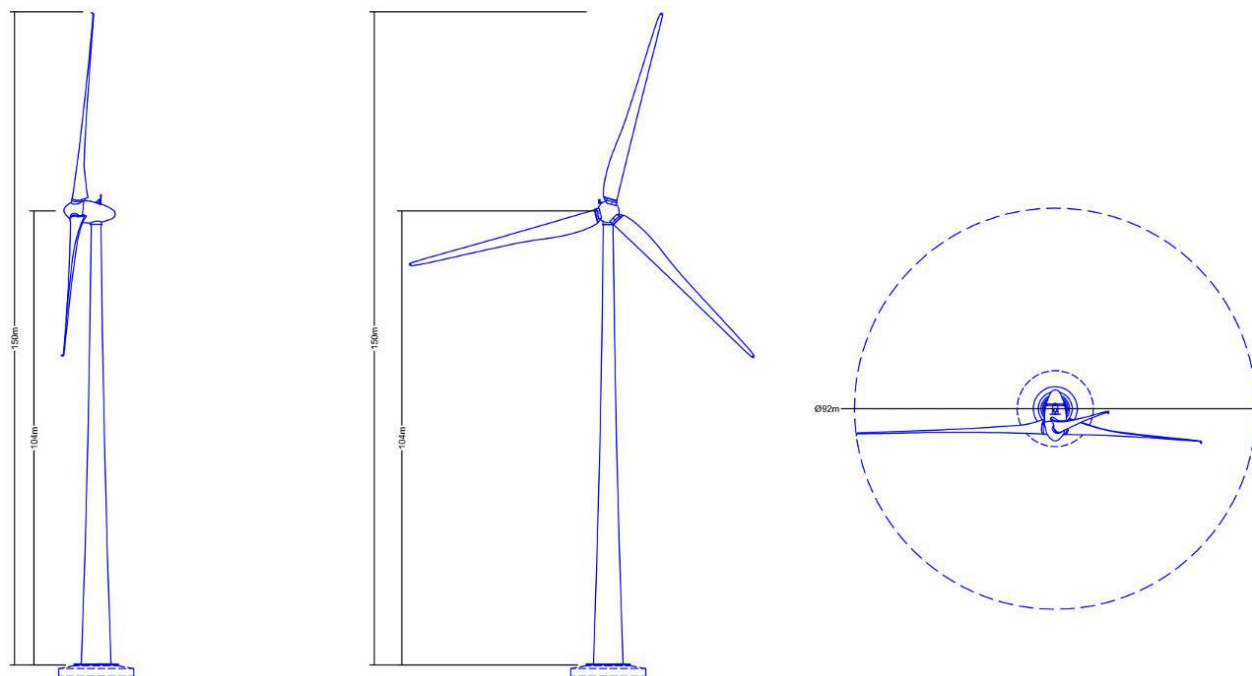


Schéma de l'éolienne E92 retenue pour le projet éolien d'Angrie

## 7.2 L'orientation et l'organisation des éoliennes du parc dans le paysage

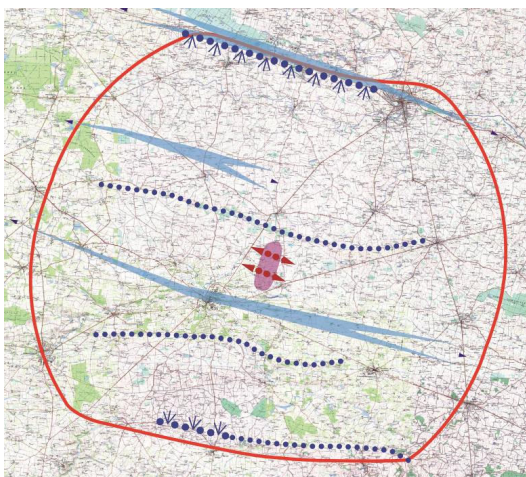


Schéma d'implantation 1

La configuration du territoire en vallées orientées Est/Ouest vient créer une dynamique de lecture du territoire avec des zones tampons limitant les visuels entre chaque vallée.

L'implantation du parc peut venir souligner cette lecture et cette orientation, générant des perceptions à large échelle du parc éolien, soulignant les grandes lignes paysagères du territoire et les lignes de crête (Proposition d'implantation 1).

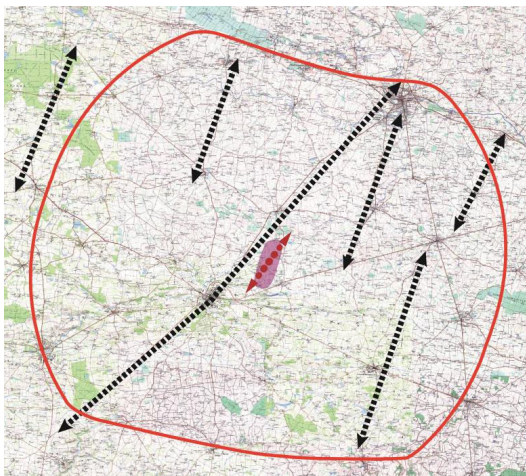


Schéma d'implantation 2

Une deuxième proposition peut s'appuyer sur le réseau viaire perpendiculaire favorisant une lecture plus séquencée du parc comme l'illustre les schémas d'implantation suivants. Le parc est un élément de venant répondre à la structure paysagère proche.

### 7.2.1 Principe d'implantation depuis la RD 923

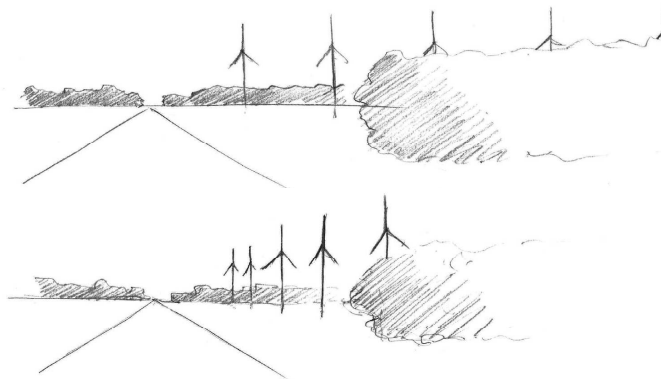


Schéma d'implantation 1 depuis la RD 923

Schéma d'implantation 2 depuis la RD 923

Depuis la RD 923, axe de circulation principal aux abords du parc éolien d'Angrie, l'implantation 1 suit les lignes du paysage, renforçant l'effet de couloir et l'ouverture vers les espaces interstitiels. L'implantation 2 suivant les lignes de la route crée une perception plus groupée du parc, limitant sa perception et appuyant le cheminement.

### 7.2.2 Principe d'implantation depuis la RD 770

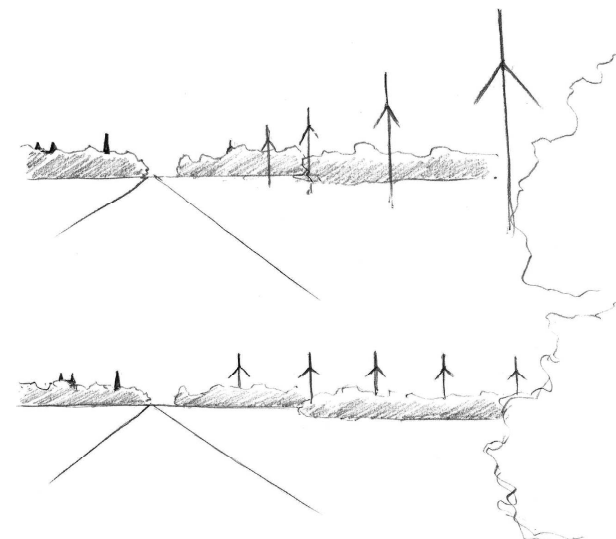


Schéma d'implantation 1 depuis la RD 770

Schéma d'implantation 2 depuis la RD 770

Depuis la RD 770 à l'approche du bourg d'Angrie, les flèches de l'église et du château marquent le paysage. L'implantation 1 accompagne la voirie, définissant une logique d'implantation indépendante de la logique paysagère des monuments. L'implantation 2 vient répondre à la ligne paysagère créée par les monuments, venant dans leur continuité.

### 7.2.3 Principe d'implantation depuis la RD 775

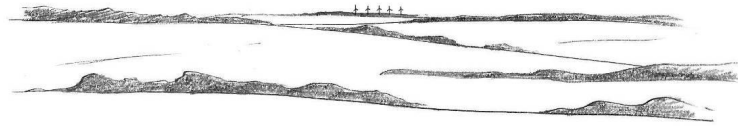


Schéma d'implantation 1  
depuis la RD 770

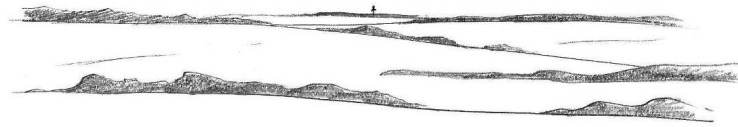


Schéma d'implantation 2  
depuis la RD 770

Depuis la RD 775 en ligne de crête lointaine, l'implantation 1 favorise une lecture claire du parc, soulignant les lignes du relief, mais avec une perception étalée le rendant plus facilement visible dans le paysage. L'implantation 2 offre une lecture compacte du parc, avec un effet de superposition des pales avec un impact relatif au vu de la distance. L'effet groupé des éoliennes limite la perception sur ce paysage lointain, créant un point unique plus discret.

### 7.2.4 Conclusion

L'implantation 1 vient répondre aux grandes logiques paysagères du paysage, mais présente une plus grande visibilité dans le paysage. De plus, les contraintes du site (ZIP) rendent la mise en place de cette option difficile, ce qui n'est pas le cas de l'implantation 2.

L'implantation 2 vient répondre à des éléments de paysage proche et présente une perception moindre depuis les grandes lignes de crête lointaines, limitant l'effet d'étalement perçu. Cette deuxième proposition a donc été privilégiée pour déterminer les variantes d'implantation des éoliennes du parc.

### **7.3 Présentation des scénarii d'implantation et des choix qui ont guidé leur configuration**

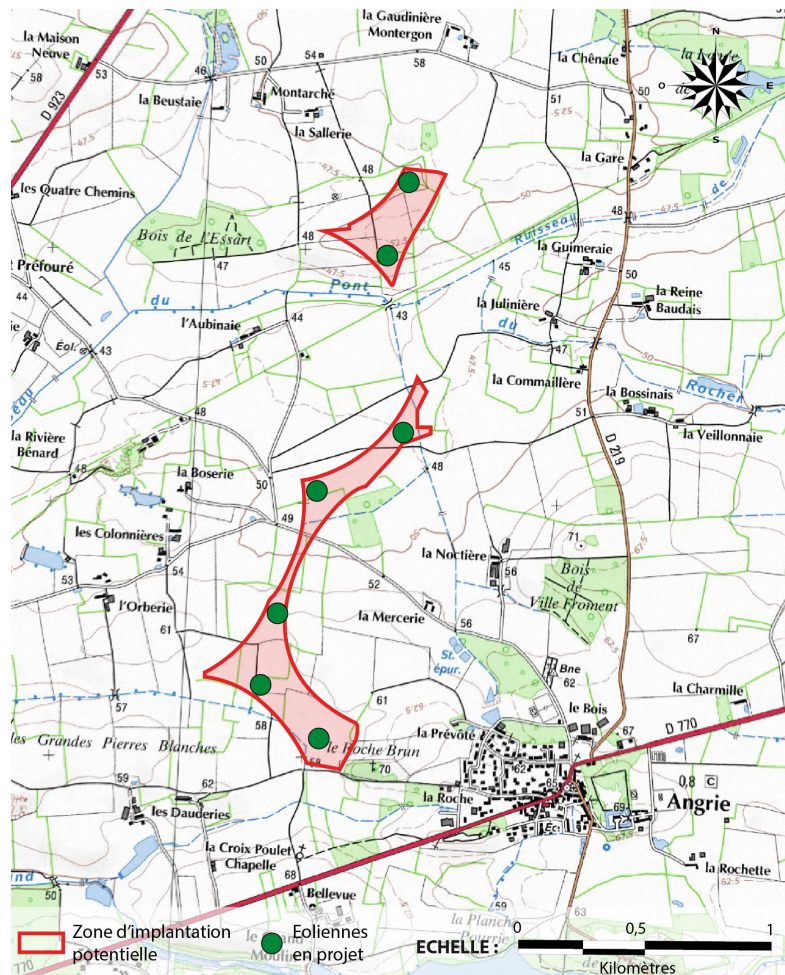
L'insertion d'un nouvel élément paysager doit répondre à une stratégie de composition d'un nouveau paysage. Une attention particulière a été apportée lors de l'élaboration des scénarii d'implantation du projet. Ainsi, trois scénarii (1 à 3) ont été élaborés. Ils répondent à la volonté d'exploiter au mieux les potentialités énergétiques de la zone tout en tenant compte des diverses contraintes environnementales, acoustiques et foncières. La configuration de la ZIP a favorisé la conception d'un parc éolien comprenant deux projets distincts du fait de la distance qui sépare les deux secteurs (éloignement des deux Zones d'Implantation Potentielle).

Des modèles présentant l'organisation des éoliennes dans l'espace pour les différentes variantes seront présentés. Ils fourniront une première approche de la perception du parc en s'affranchissant des contraintes du paysage tel que végétation, bâti et relief. Ces appréciations seront remises dans leur contexte par la réalisation de photomontages sur site permettant de nuancer les propos quant à l'organisation générale du parc.



### 7.3.1 Scénario 1

Le premier scénario prévoit l'implantation d'un nombre maximal d'éoliennes tout en conservant une logique d'implantation géométrique : les machines se disposent selon deux lignes parallèles d'orientation générale Nord-Sud.



Organisation du parc depuis l'ouest (variante 1)

Depuis l'est et l'ouest, les vues sur le parc favorisent une première lecture privilégiant un groupement des éoliennes par deux avec l'ajout d'une machine en sus. L'implantation en deux lignes parallèles est peu perceptible.

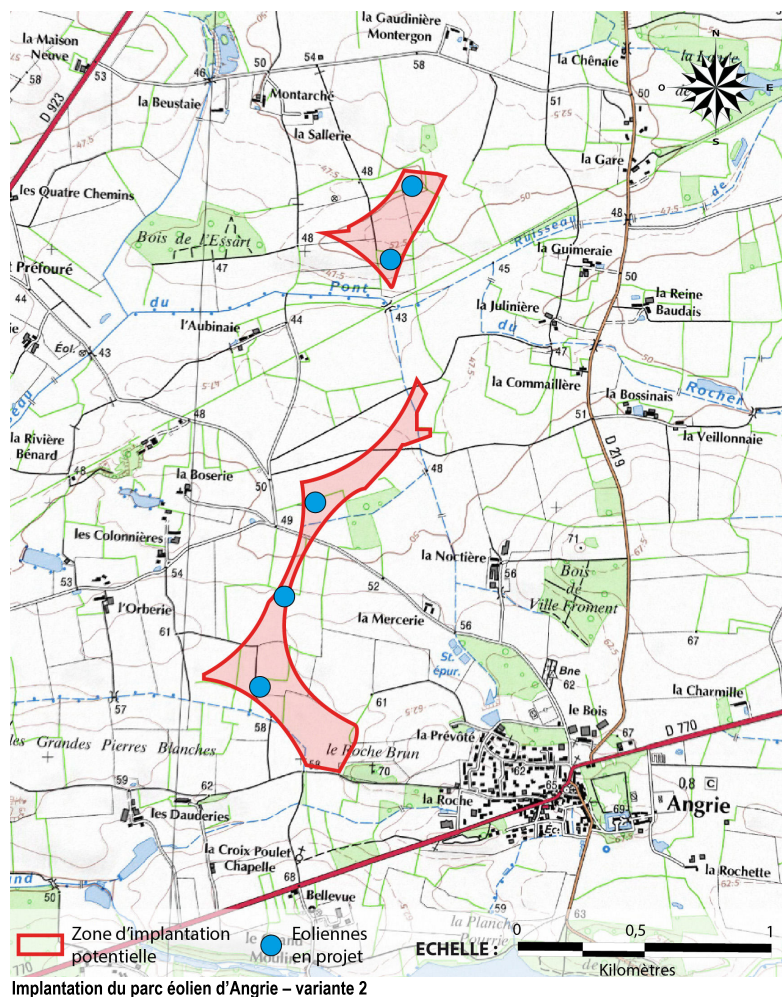


Organisation du parc depuis le sud (variante 1)

Depuis le sud, les lignes sont beaucoup plus lisibles. Le groupe apparaît compact ce qui permet de contrebalancer la répartition hétérogène des machines (cinq machines sur une ligne, deux sur l'autre) et de lui donner une cohérence d'ensemble.

### 7.3.2 Scénario 2

Le deuxième scénario d'implantation reprend les lignes de composition du premier mais cherche à renforcer la géométrie du parc en en diminuant le nombre d'éoliennes. Ainsi n'est conservée que la ligne de cinq machines.



Organisation du parc depuis l'ouest (variante 2)

Les vues depuis l'est et l'ouest favorisent des vues étalées sur le parc. La lecture de la ligne est amoindrie par les ruptures de rythme suscitées par l'implantation irrégulière des éoliennes.

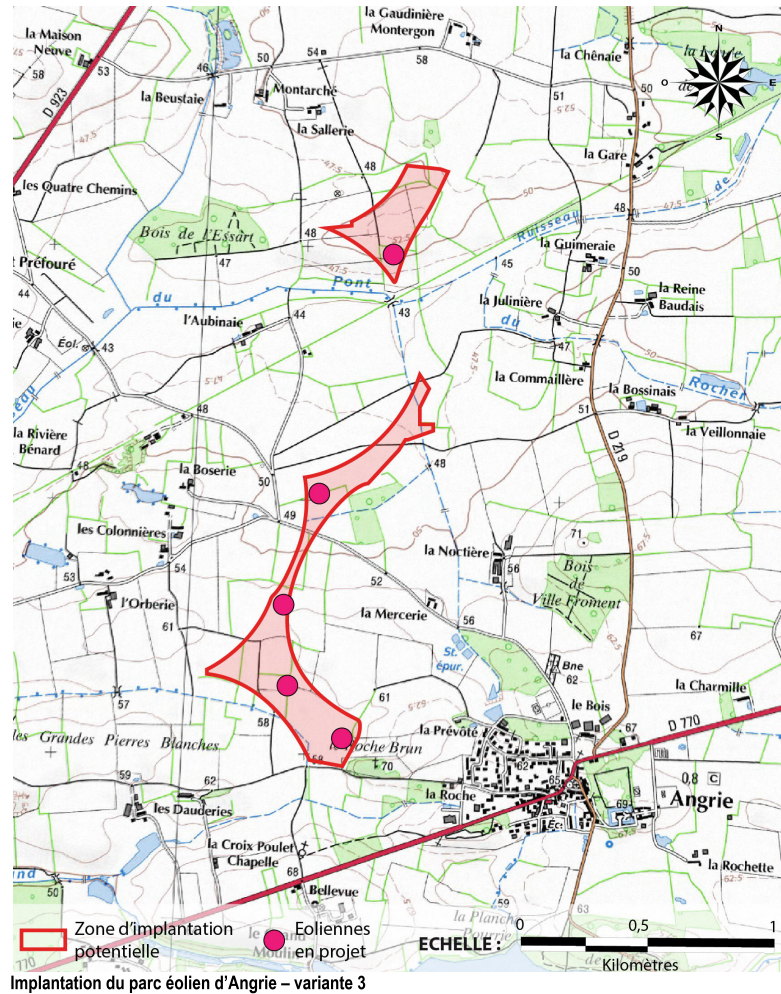


Organisation du parc depuis le sud (variante 2)

Du fait de la compacité plus importante des éoliennes sur des points de vue Sud et Nord, l'implantation en ligne se lit davantage dans l'espace, et contrebalance les effets de rupture de rythme dans la disposition des machines évoqués sur les vues est et ouest.

### 7.3.3 Scénario 3

Le dernier scénario propose une implantation des machines en s'inspirant des recherches sur la présence du nombre d'or dans le milieu naturel, en adaptant la figure obtenue aux contraintes de terrain et aux normes (notamment la distance inter-éoliennes). Le parc comprend cinq éoliennes qui impulsent le commencement d'une spirale.



Organisation du parc depuis l'ouest (variante 3)

Si l'effet de spirale est peu perceptible depuis les vues est et ouest, notamment à cause de sa faible amplitude, il apparaît clairement que la répartition des machines joue sur une distance inter-éoliennes de plus en plus importante au fur et à mesure qu'on s'éloigne d'Angrie. Il s'agit d'une disposition intrigante.

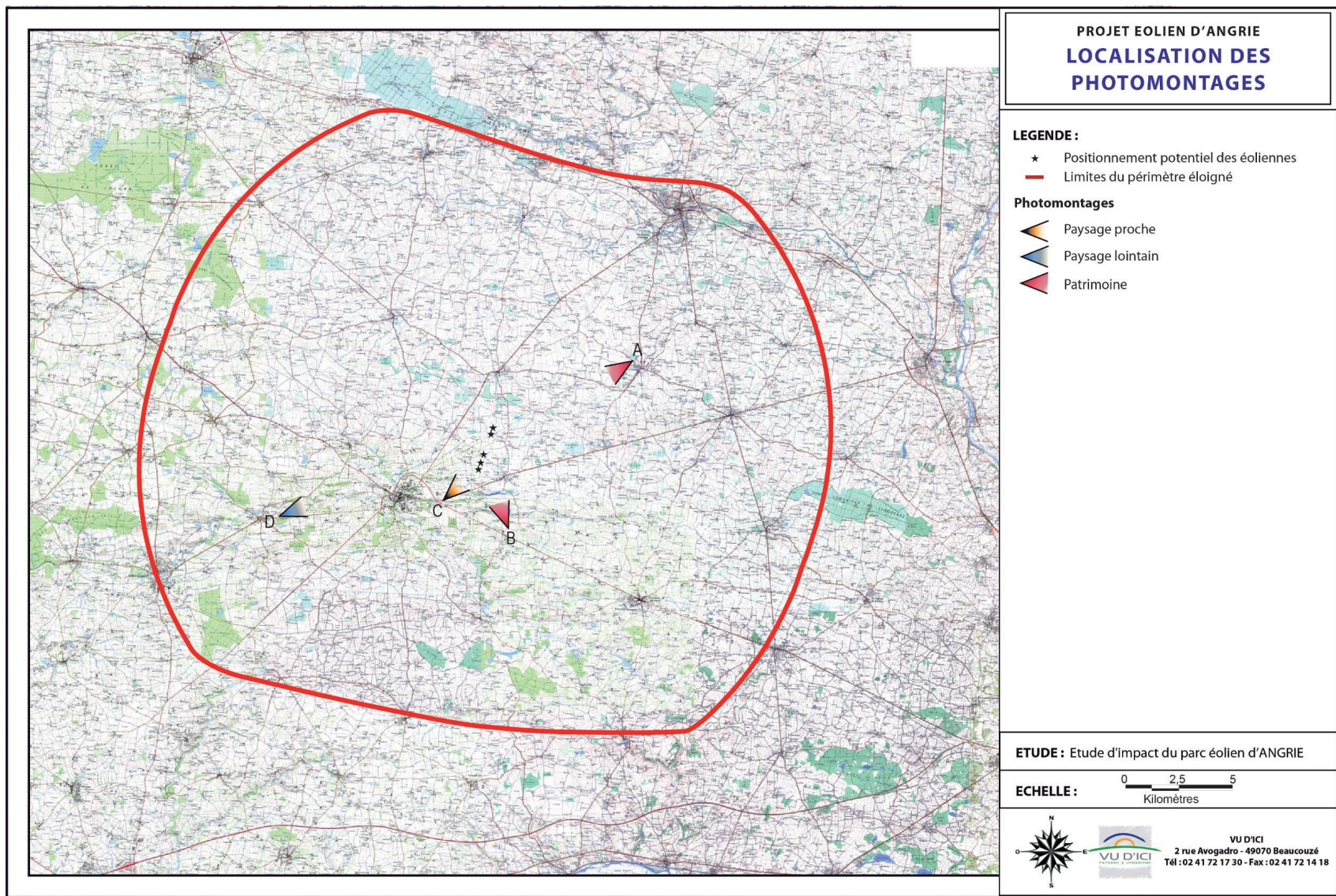


Organisation du parc depuis le sud (variante 3)

Le parc apparaît très compact depuis les vues Nord et Sud, avec une lecture moins franche de l'organisation décalée des éoliennes au profit d'un effet groupé intéressant.

### 7.4 Présentation des variantes sur photomontages

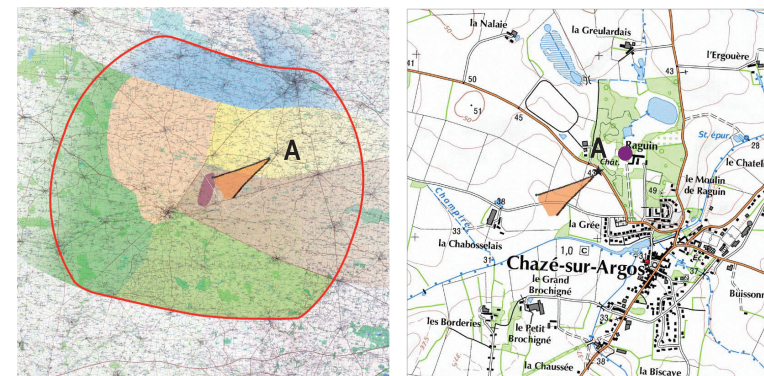
Les trois scénarii ont fait l'objet d'une modélisation par photomontage afin de faciliter leur comparaison.



## Vue A : Depuis Chazé-sur-Argos

Particularité : Vue à proximité du Château de Raguin

Distance à l'éolienne la plus proche : 7,2 Km



Commentaire : Ce photomontage permet de rendre compte des intervisibilités visuelles entre les abords du château de Raguin et le parc éolien en projet. Pour toutes les variantes, les éoliennes sont en partie cachées par la ligne de crête et la végétation. Les plus proches sont cependant particulièrement dominantes dans le paysage du fait de la portion visible de leur mât. Depuis ce point de vue, la logique d'implantation de la variante 3 n'est pas très lisible. En revanche, les lignes impulsées par la disposition des machines des autres variantes sont franches, avec toutefois un effet de superposition pour la variante 3.



# Vue A : Depuis Chazé-sur-Argos

## Légende :

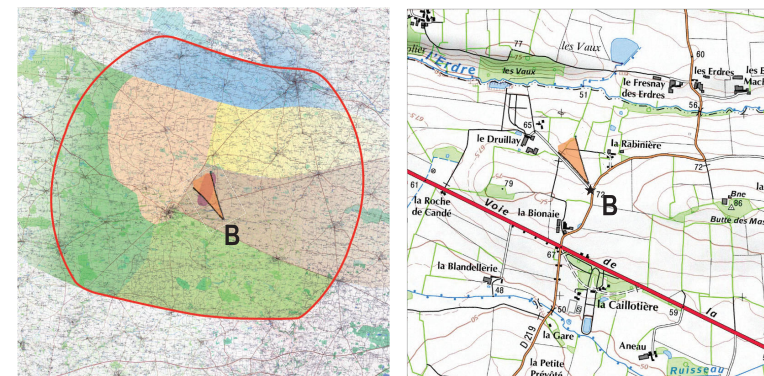
- > Eolienne visible (parc d'Angrie)
- - -> Eolienne non visible (parc d'Angrie)
- > Eolienne visible (parc de Vritz)
- - -> Eolienne non visible (parc de Vritz)



## Vue B : Depuis La Bionaie

Particularité : Vue sur la silhouette de bourg d'Angrie et le château

Distance à l'éolienne la plus proche : 3 Km



Commentaire : Le bourg d'Angrie est repérable dans le paysage par la présence du clocher de son église et la façade claire de son château. Les éoliennes viennent prendre le relais de ces points de repère paysager : de part leur taille, leur teinte et leur mobilité, elles deviennent l'élément prédominant du paysage, posant des jalons dans la lecture du panorama du fait de l'angle d'observation du parc (Sud-Est) qui en favorise une perception légèrement étalée. La variante 2 est la plus lisible dans l'espace.



Vue vierge

# Vue B : Depuis La Bionaie

## Légende :

- Eolienne visible (parc d'Angrie)
- - - - -> Eolienne non visible (parc d'Angrie)
- Eolienne visible (parc de Vritz)
- - - - -> Eolienne non visible (parc de Vritz)

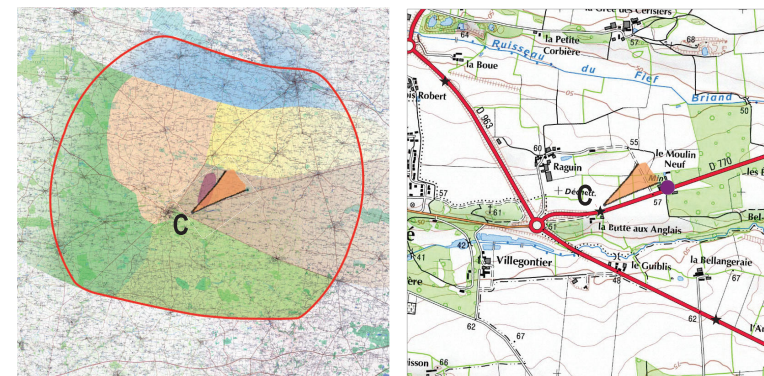




## Vue C : Depuis La Butte aux Anglais

Particularité : Vue proche - intervisibilités avec les Cauderies et le Moulin

Distance au parc : 2,1 Km

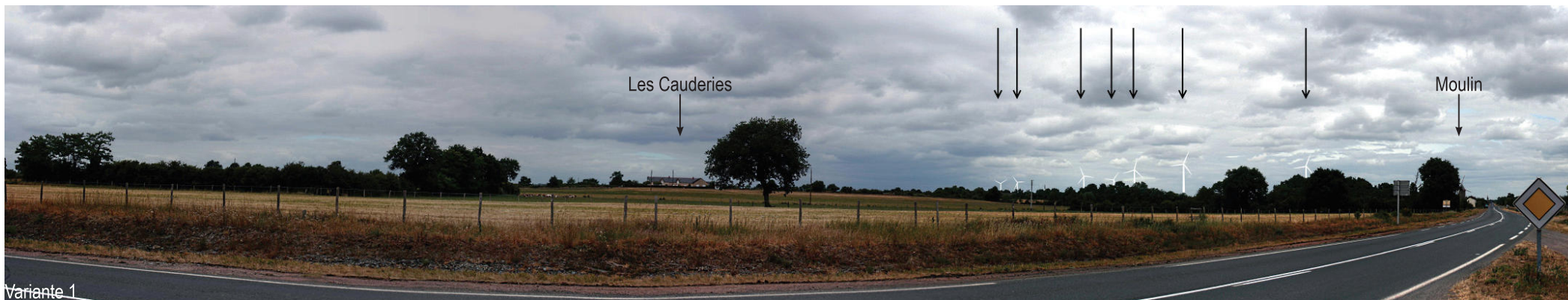


Commentaire : Le paysage s'ouvre en partie le long de la RD770, permettant des vues sur la trame bocagère qui borde les parcelles agricoles ainsi que sur le bâti isolé. Cette ouverture permet des perméabilités visuelles sur le parc éolien qui dépasse au-dessus des haies, générant de nouveaux points de repère, mobiles, dans le paysage. La logique d'implantation de la variante 2 est clairement la plus lisible, impulsant une ligne droite qui semble accompagner le bocage. Les autres variantes apparaissent plus confuses du fait des effets de groupements des machines et des distances inter-éoliennes hétérogènes.



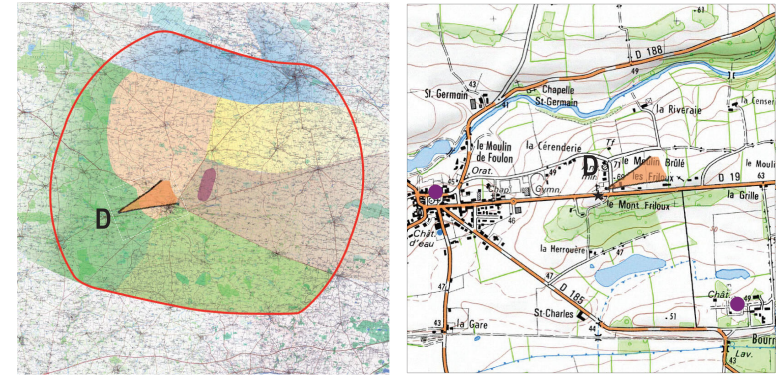
# Vue C : Depuis La Butte aux Anglais

- Légende :**
- > Eolienne visible (parc d'Angrie)
  - - -> Eolienne non visible (parc d'Angrie)
  - > Eolienne visible (parc de Vritz)
  - - -> Eolienne non visible (parc de Vritz)



## Vue D : Depuis Le Mont Friloux - Freigné

Particularité : Vue lointaine à proximité du parc éolien de Freigné  
Distance au parc : 9,5 Km



Commentaire : Le Mont Friloux marque le point haut du coteau de la Vallée de l'Erdre à proximité de Freigné, commune sur laquelle a été implanté un parc éolien. Ce point haut topographique favorise des vues lointaines sur le paysage depuis lequel les éoliennes se détachent clairement au-dessus de l'horizon. Le parc apparaît relativement étalé et semble s'enfoncer dans le paysage au fur et à mesure que les éoliennes prennent de la distance. Les trois variantes proposent une perception par «paquets» des machines. Si les logiques d'implantation des variantes 1 et 3 n'apparaît pas clairement, leur organisation dans l'espace depuis ce point de vue laisse apparaître une autre logique.



# Vue D : Depuis Le Mont Friloux - Freigné

- Légende :**
- > Eolienne visible (parc d'Angrie)
  - - - -> Eolienne non visible (parc d'Angrie)
  - > Eolienne visible (parc de Vritz)
  - - - -> Eolienne non visible (parc de Vritz)



#### 7.4.1 Choix de la variante retenue

L'analyse des photomontages permet d'approcher l'insertion des éoliennes du parc d'Angrie dans le paysage. Ils permettent en particulier de conclure que :

- La variante 1 semble la moins adaptée en termes de paysage. Le nombre de machines et leur organisation nuisent à la lecture de l'implantation des éoliennes dans le paysage, qui génère des effets de superposition et de "paquets" ;
- La variante 3 présente un nombre inférieur d'éoliennes avec une organisation courbée peu lisible et ne générant pas une perception claire du parc, les effets de superposition nuisant à la compréhension globale du parc (vue A et vue C). Les distances inter-éoliennes apparaissent très hétérogènes dans le paysage, amplifiant une lecture en "paquet".
- La variante 2 apparaît la plus lisible dans le paysage, dessinant une ligne plus nette et un alignement clairement défini dans le paysage.
- Les points de vue présentés montrent que les variantes 1 et 3 favorisent une lecture plus floue et aléatoire du parc. La variante 2 dispose souvent d'un meilleur équilibre visuel, les éoliennes dessinant une ligne plus nette.

Sur le plan du paysage, la variante 2 est la plus adaptée, choix corrélé par l'analyse d'autres critères dans le dossier d'étude d'impact (acoustique, productible, environnement...).

## 8 Analyse visuelle de la variante retenue du parc éolien dans le paysage

L'analyse visuelle du parc éolien dans le paysage s'appuie sur une méthodologie d'approche en fonction des enjeux identifiés dans l'état initial, ainsi que sur plusieurs outils graphiques. Elle se déroule ainsi en plusieurs temps :

- une approche par coupes, qui permet de remettre en contexte les hauteurs des éoliennes et les autres éléments du paysage. Cette étude portera essentiellement sur les jeux de crête du territoire et le patrimoine associé déterminé comme à enjeu ;
- une approche par photomontages, qui permettra de confirmer ou d'infirmer la réalité des perceptions des éoliennes depuis différents points de vue (unités paysagères, voies fréquentées, patrimoine pouvant présenter un enjeu, site touristique, zones d'habitat) et de préciser leur nature.
- une approche ciblée sur le patrimoine, qui s'appuie d'une part sur les conclusions établies à partir des caractéristiques visuelles des bâtiments concernés énoncés lors de l'analyse du périmètre intermédiaire et de coupes ;

### 8.1 Analyse visuelle à l'aide de coupes

Dans le but d'analyser de manière plus fine les relations d'échelle entre les jeux de crête du territoire, son patrimoine et le futur parc éolien. Sept coupes ont été réalisées, se basant sur une approche progressive du paysage éloigné au paysage rapproché, inclus par ailleurs le patrimoine reconnu pouvant bénéficier de covisibilités avec le parc. Elles permettent de replacer les différents éléments identitaires et fondateurs du paysage dans un contexte topographique et végétal, ce qui favorise une appréhension de certains enjeux de perception du parc éolien.

Pour plus de visibilité, les coupes ont fait l'objet d'une accélération de l'échelle verticale qui ne remet pas en cause les rapports d'échelle entre éléments verticaux mais tend à amplifier l'impression de proximité entre les éléments.

## PROJET EOLIEN D'ANGRIE LOCALISATION DES COUPES

### LEGENDE :

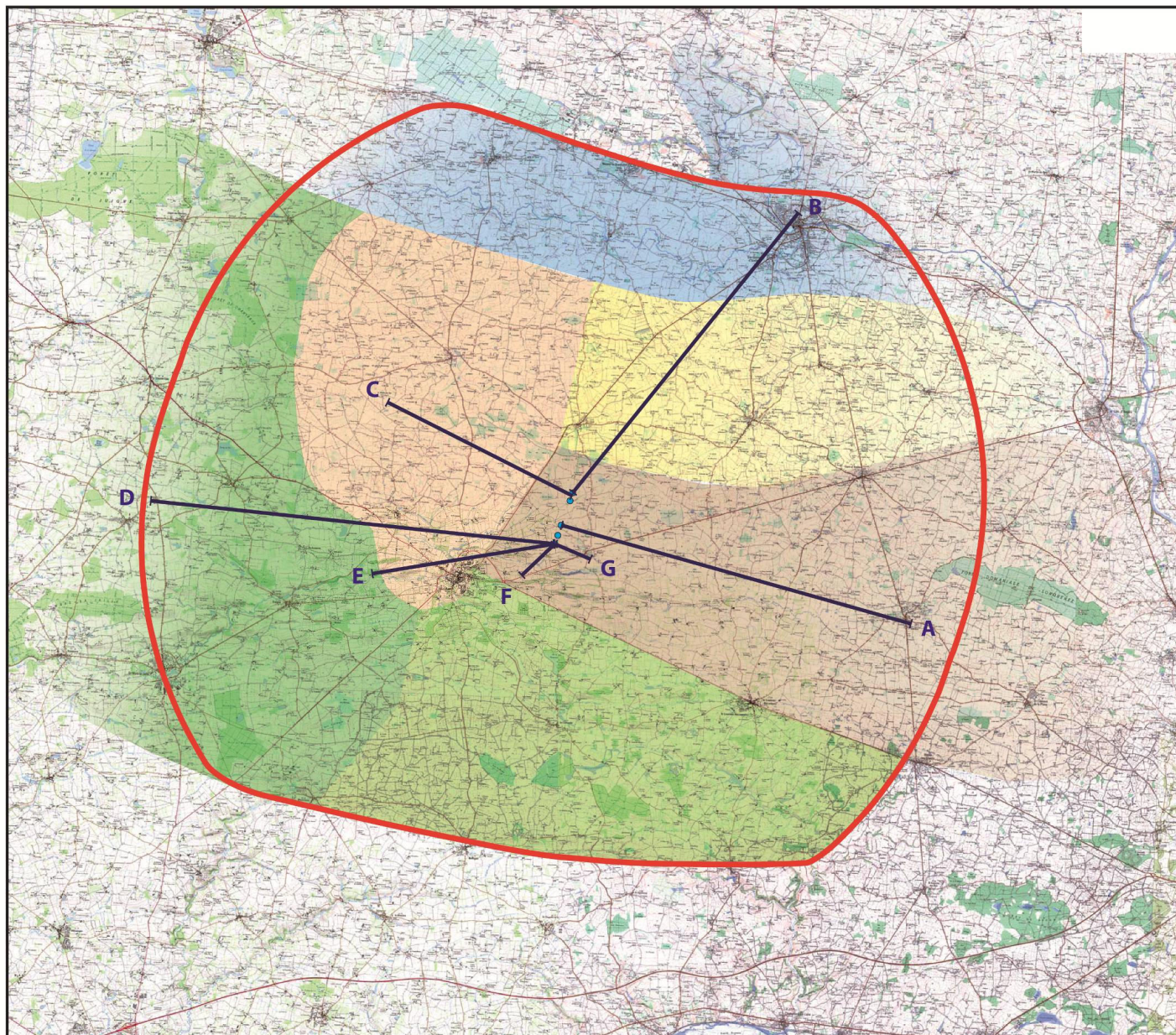
- Positionnement potentiel des éoliennes
- Limites du périmètre éloigné

### Coupes

- Localisation des coupes

### Unités paysagères

- Vallées de l'Oudon et de la Verzée
- Paysages de bocage semi-ouvert
  - Bocage semi-ouvert sur ondulations douces orientées
  - Plaine bocagère semi-ouverte
  - Vallonnements bocagers semi-ouverts
- Paysages aux ambiances refermées
  - Vallonnements marqués par les boisements
  - Vallonnements marqués par les vallées



ETUDE : Etude d'impact du parc éolien d'ANGRIE

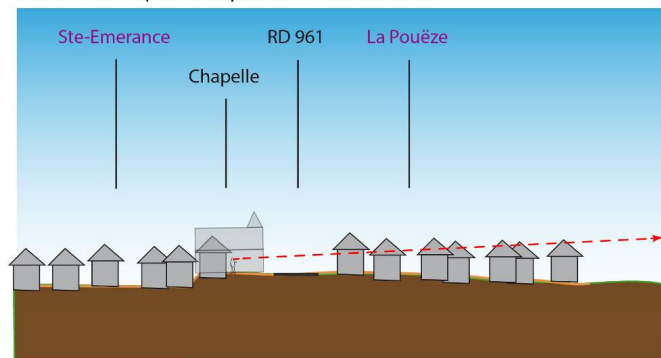
ECHELLE : 0 2,5 5  
Kilomètres



VU D'ICI  
2 rue Avogadro - 49070 Beaucozuté  
Tél : 02 41 72 17 30 - Fax : 02 41 72 14 18

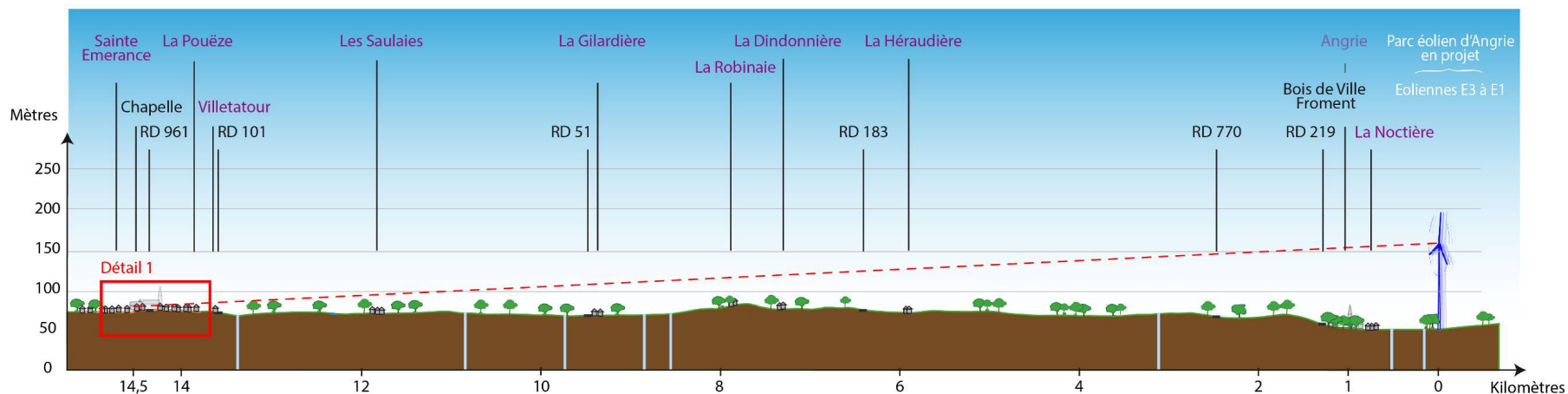
### 8.1.1 Coupe A : Paysages de bocage semi-ouvert sur ondulations douces à l'Est du territoire et chapelle Sainte Emerance

Détail 1 : Vue depuis la chapelle de Sainte-Emerance



Cette coupe illustre les paysages d'ondulations et de vallées boisées du Sud et de l'Est du territoire d'étude. Le bourg de la Pouëze se situe sur un point haut, favorisant les vues sur l'espace alentour. Une succession de lignes de crête douces forment les paysages régulièrement végétalisés jusqu'à Angrie. Une butte marque les abords du hameau de la Noctière avant d'arriver sur le site d'implantation potentiel des éoliennes, en léger contre-bas. Ces jeux de relief limitent ainsi les vues sur le parc depuis les zones de vallée. Seules les émergences dégagées de toute végétation sont alors potentiellement sensibles.

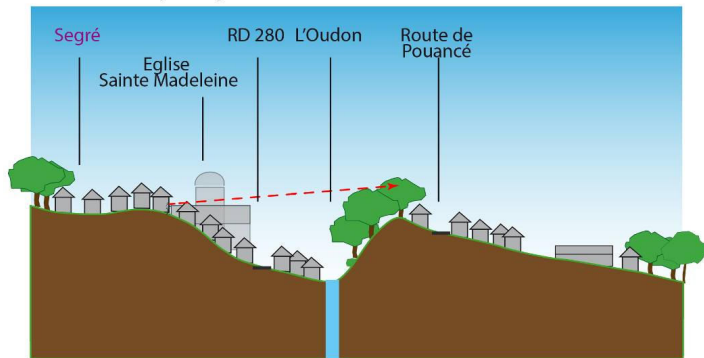
La chapelle Sainte-Emerance se situe au sein de l'urbanisation de La Pouëze, sur un point haut. Sa covisibilité avec le parc éolien est donc à étudier.





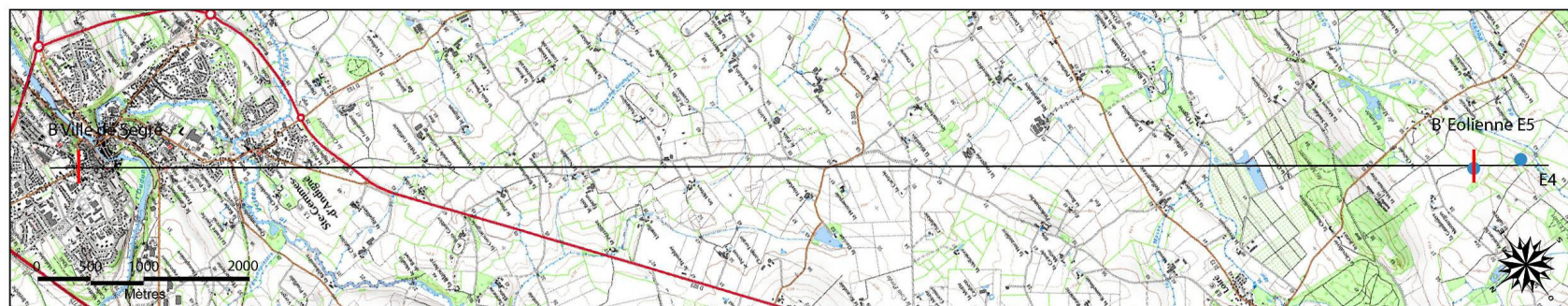
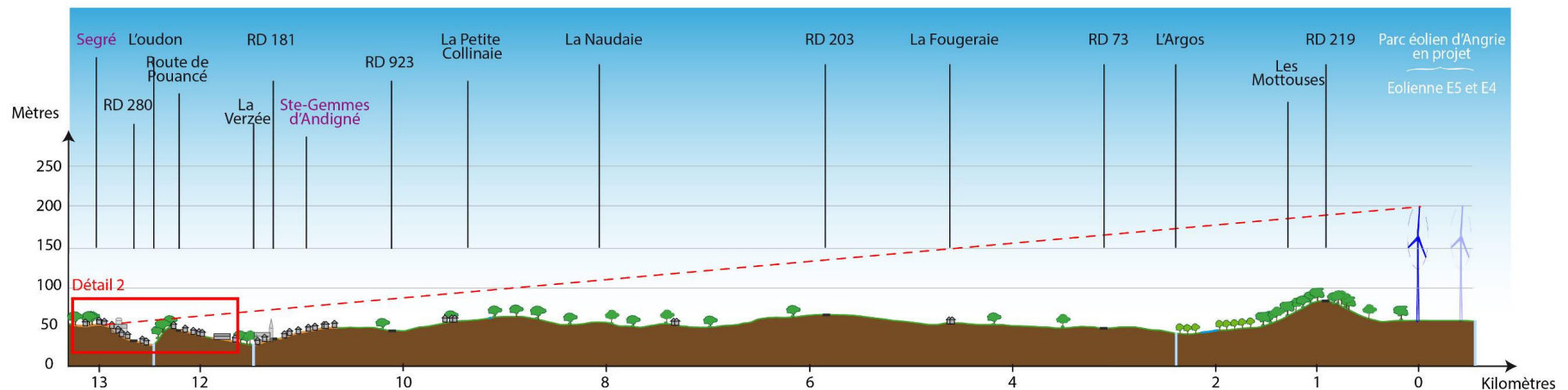
### 8.1.2 Coupe B : Paysages de vallée de l'Oudon, des vallonnements semi-bocagers du Nord du territoire et l'église Sainte Madeleine

Détail 2 : Vue depuis l'église Sainte Madeleine



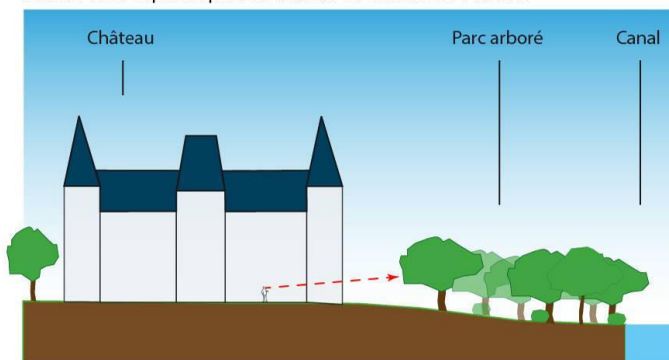
Cette coupe montre les successions de vallées aux abords de Segré (l'Oudon et la Verzée) et le plateau semi-bocager allant jusqu'au site d'implantation potentiel des éoliennes. On distingue deux zones de relief plus prononcées : la vallée encaissée aux abords de Segré, où se situe l'église Sainte Madeleine, patrimoine protégé, et une ligne de crête boisée au niveau des Mottouses, à proximité du site d'implantation. Entre ces deux zones, le paysage ondule légèrement, pouvant ouvrir des vues lointaines sur le paysage lorsque la végétation se dilate et étant par conséquent sensibles visuellement.

L'église Sainte Madeleine est située sur le flanc de coteau Nord de la ville de Segré. Les jeux de crête, les zones habitées et nombreux boisements autour de la ville viennent occulter les relations visuelles avec les paysages au Sud de la ville. La possibilité d'une covisibilité entre le parc et l'église est ainsi très réduite.

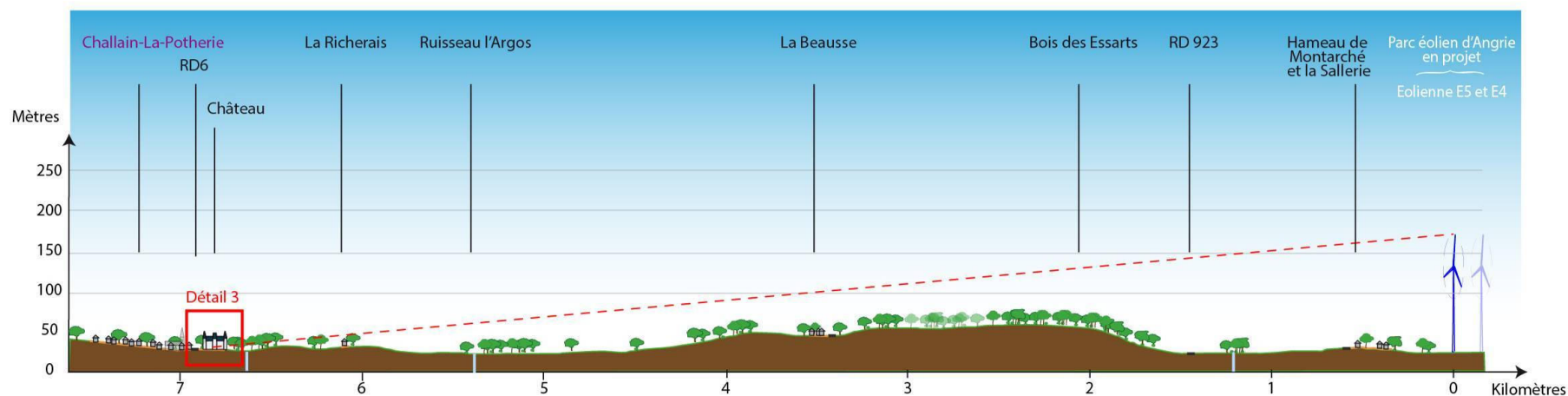


### 8.1.3 Coupe C : Paysages de vallonnements semi-ouverts au Nord-Ouest et château de Challain-La-Potherie

Détail 3 : Vue depuis le parc du château de Challain-La-Potherie

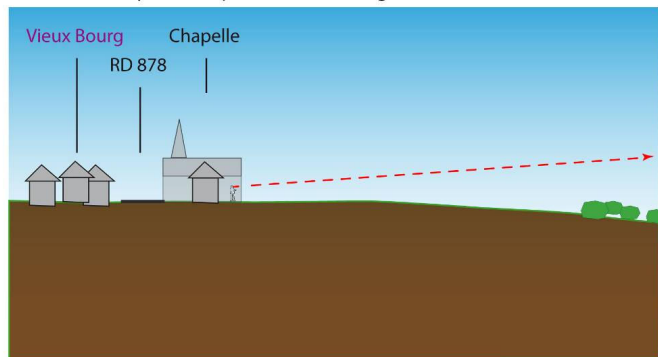


Cette coupe illustre les successions de lignes de crêtes Est/Ouest séparant les différentes vallées parallèles du territoire. Une ligne de crête boisée vient séparer la vallée de l'Argos où se situe Challain-La-Potherie, de la vallée du ruisseau des Riverettes où se situe le site d'implantation potentiel des éoliennes. La ligne de crête joue un rôle d'écran partiel. Cependant, le bourg de Challain-La-Potherie et son château se situent sur le coteau Nord, augmentant la zone de recul visuel. L'importante végétation en bord de cours d'eau est un facteur limitant les visuels. Cependant, la présence d'espaces de prairies aux abords du château peut favoriser des vues sur le parc éolien. Cet impact sera donc étudié par photomontage.



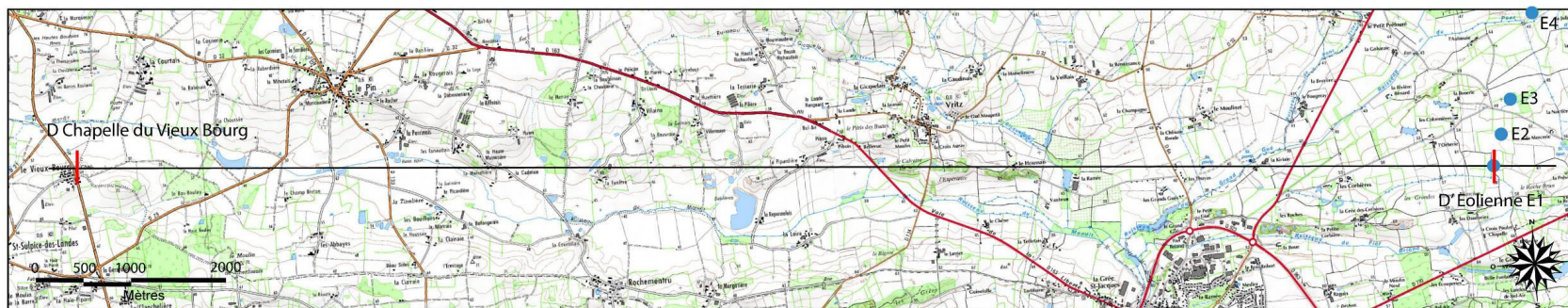
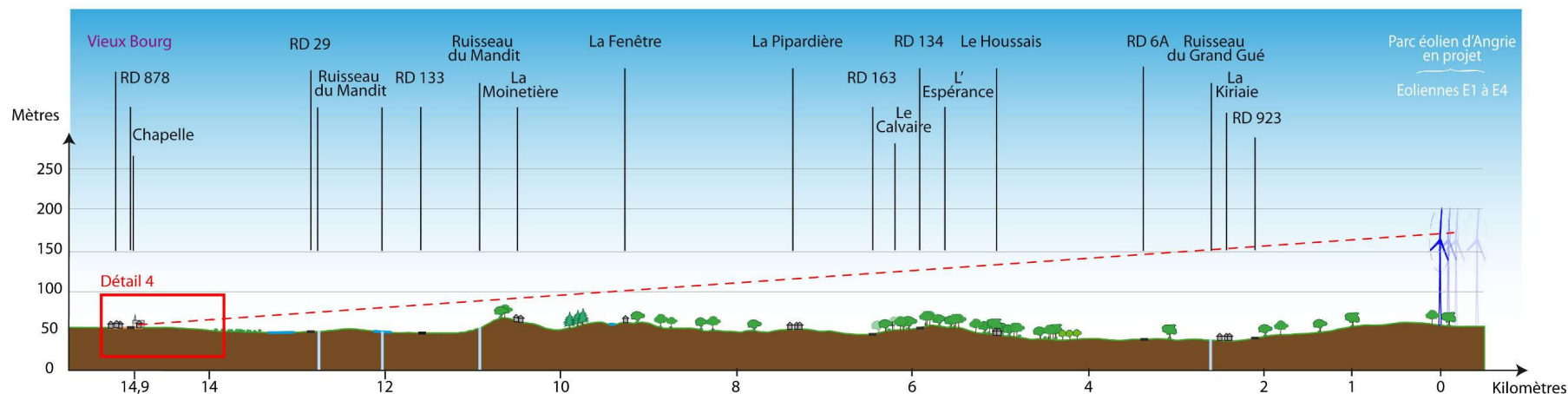
### 8.1.4 Coupe D : Paysages de vallonements boisés à l'Ouest et chapelle du Vieux Bourg

Détail 4 : Vue depuis la chapelle du Vieux Bourg



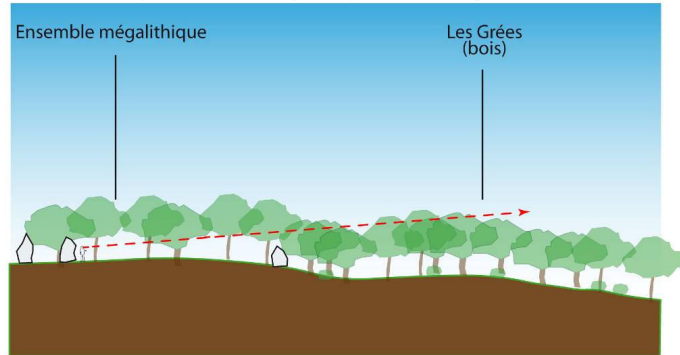
Cette coupe montre la topographie ondulée qui caractérise le paysage de vallonements semi-ouverts situé au Nord-Ouest du territoire et la ligne de crête boisée très large séparant la vallée de l'Argos et la vallée des Riverettes, limitant les relations visuelles entre chaque vallée et favorisant une perception plus discrète du parc depuis ces entités paysagères, qu'elles soient en vallée ou en crête.

Le château de Challain-La-Potherie se situe dans une vallée différente de la zone d'implantation du parc éolien, sur une zone de coteau. La végétation importante aux abords du château vient limiter les visuels vers le parc éolien. Le parc présentant des zones d'ouverture par endroit, il fera donc l'objet de photomontages afin de vérifier les covisibilités depuis les espaces principaux de déambulation des visiteurs.



### 8.1.5 Coupe E : Paysages vallonnés boisés de l'Ouest du territoire et Agglomération de Candé, ensemble mégalithique de Bennefraye

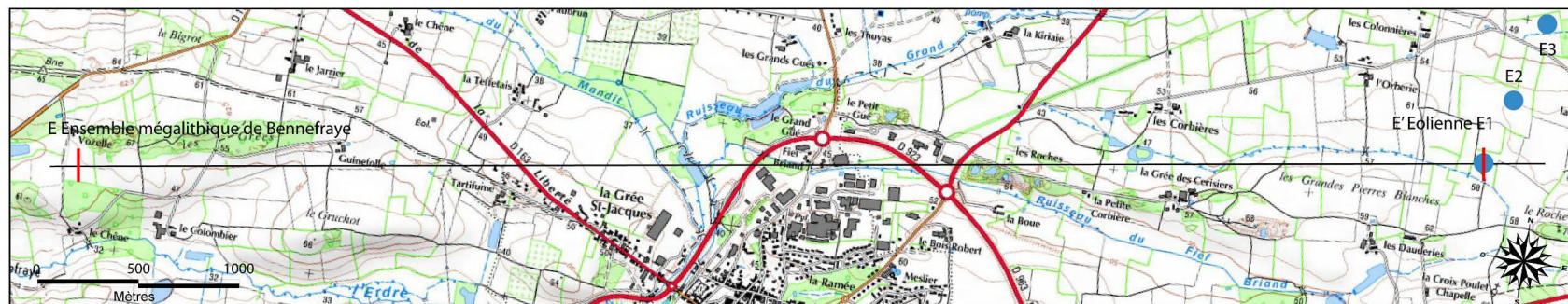
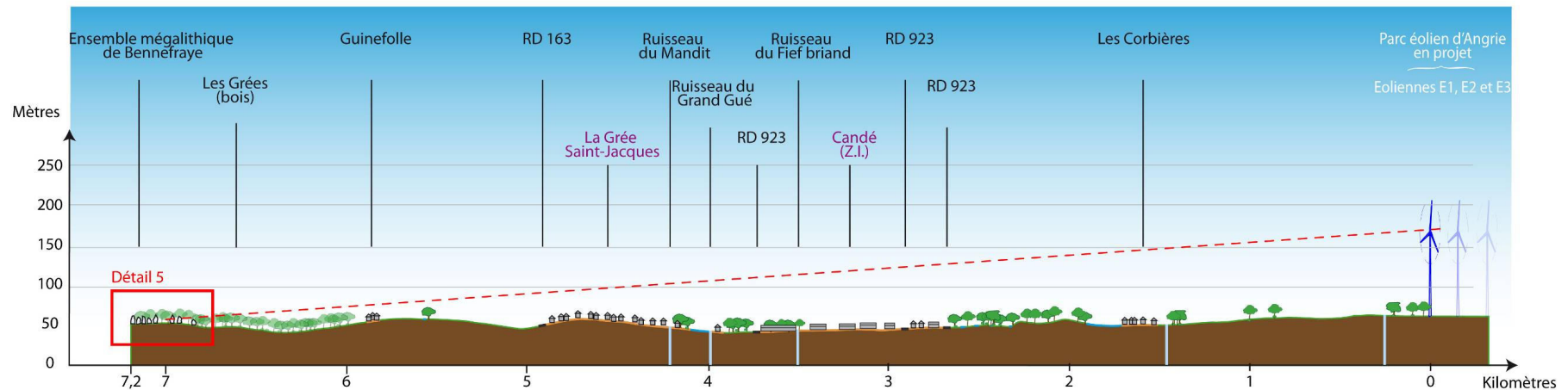
Détail 5 : Vue depuis l'ensemble mégalithique de Bennefraye



Cette coupe illustre les jeux de buttes entre le site d'implantation et Bennefraye, où se situe un alignement mégalithique protégé.

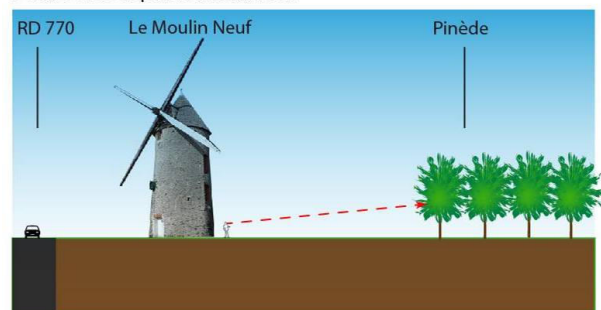
Le paysage présente ici trois séquences. La première se situe au niveau de Bennefraye, dans un espace de collines fortement boisées dans lesquelles s'insèrent les menhirs de l'alignement mégalithique. Vient ensuite l'agglomération de Candé en fond de vallée, avec une urbanisation remontant sur ses flancs à l'Ouest et présentant une possibilité de covisibilité importante avec le parc. A l'Est, un front boisé referme les paysages de l'agglomération, limitant les possibilités d'intervisibilité avec le parc. Vient enfin un paysage en pente douce remontant vers le site d'implantation des éoliennes composée d'un bocage lâche favorisant les vues sur le site.

L'alignement de Bennefraye est inclus dans un paysage favorisant une possibilité restreinte de vue sur le site avec une végétation environnante importante, mais peut ponctuellement présenter une covisibilité sur le parc.



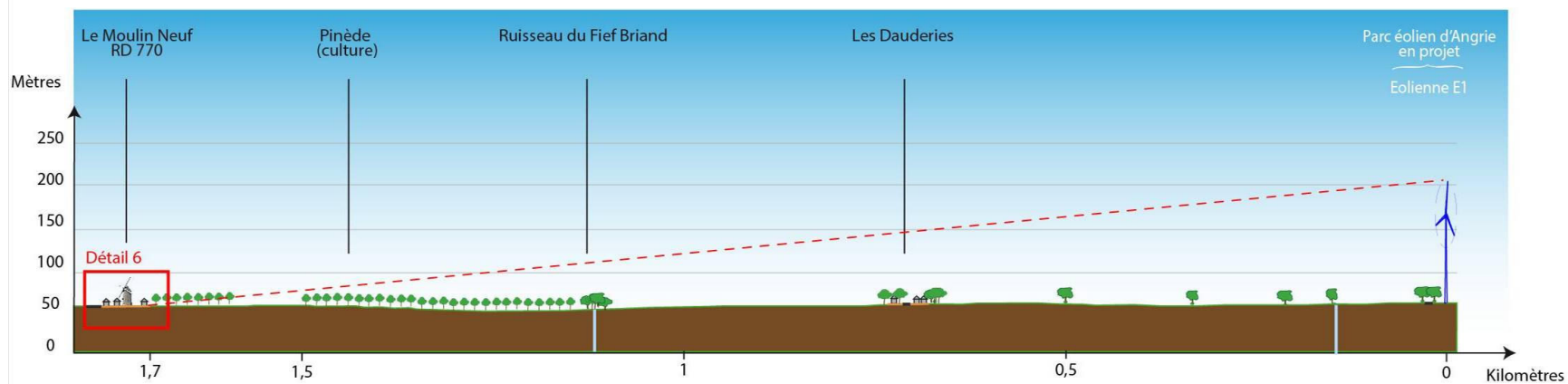
### 8.1.6 Coupe F : Paysages proches à l'Ouest, Moulin Neuf

Détail 6 : Vue depuis le Moulin Neuf

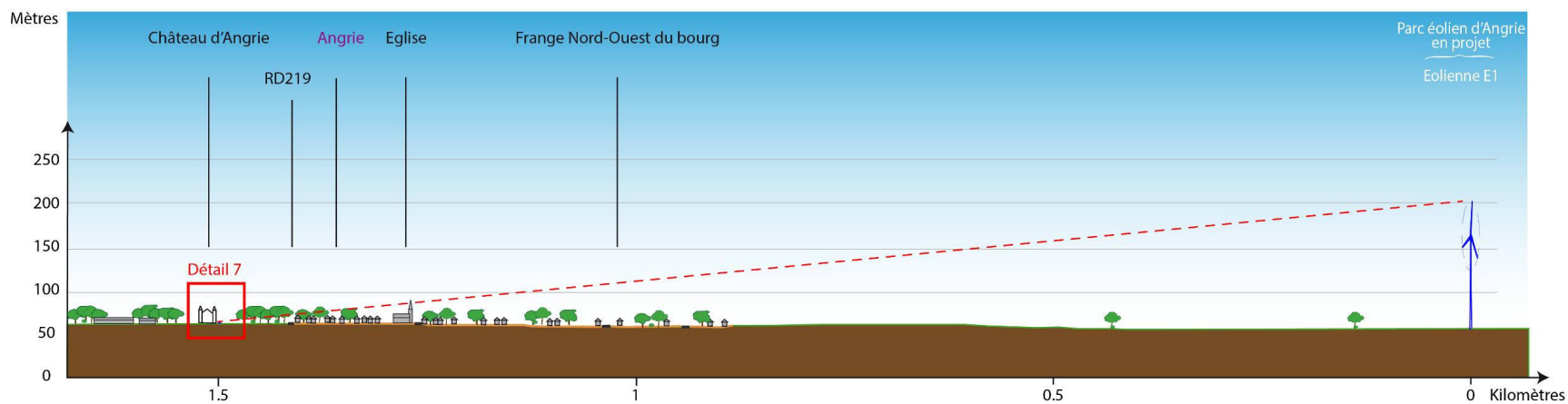
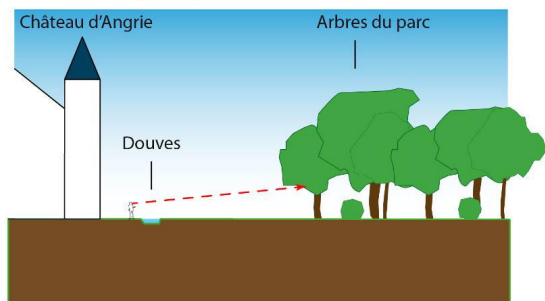


Les paysages à l'Ouest du parc offrent deux séquences distinctes. Une zone de boisements (cultures) forme les paysages depuis le ruisseau du Fief Briand jusqu'au Moulin Neuf. Une zone de plateau bocager très lâche succède ensuite à ce paysage fermé, favorisant des vues sur le parc depuis les zones habitées et circulées.

Depuis le Moulin Neuf, les boisements viennent englober le monument et les zones habitées, refermant les visuels lointains et la perception des éoliennes.



Détail 7 : Vue depuis le parc du château



8.1.7 Coupe G : Paysage proche au Sud et château d'Angrie

### 8.1.8 Analyse visuelle particulière sur le patrimoine protégé

Sur le territoire d'étude se trouve des monuments protégés sensibles dans leur relation au paysage. La situation géographique de ces monuments, ainsi que leur intégration dans le paysage ont été mis en avant lors de l'analyse paysagère des différents périmètres. La définition des caractéristiques de chaque édifice va permettre d'identifier les enjeux de covisibilité. Cette analyse se limite aux perceptions depuis l'espace public et ne présage pas des visibilités depuis l'espace privé.

#### 8.1.8.1 Périmètre éloigné

Sont pris en compte dans ce chapitre les édifices protégés étant situés uniquement dans le périmètre éloigné, à l'exclusion des monuments situés également dans les périmètres rapprochés et intermédiaires.

A cette distance, les éoliennes sont généralement perçues de petite taille sur l'horizon. Si l'observateur est situé sur une vue panoramique, les éoliennes apparaissent de manière ponctuelle et en arrière-plan. Le moindre élément venant s'intercaler entre l'observateur et les éoliennes va bloquer la vue.

#### ▪ Les édifices protégés présents au sein du périmètre éloigné bénéficiant d'un contexte fermé interdisant les vues sur l'extérieur

Les édifices situés dans les régions vallonnées de l'étude et étant inclus dans un écrin paysager ou urbain sans ouverture vers l'extérieur montrent des enjeux de covisibilité faibles voir nuls avec le site d'implantation potentiel des éoliennes d'Angrie depuis l'espace public. Il s'agit des édifices suivants :

3	Maison
4	Château de la Chetardière
5	Château de la Lorie
8	Manoir de la Cour des Aulnays
10	Château de la Motte-Glain
12	Château de Saint Mars La Jaille
13	Manoir de Ghaisne
14	Château de Bourmont
22	Fours à chaux de la Veurière et rampe d'accès
24	Chevalement d'ardoisière en bois (édifice effondré)
26	Moulin à vent de la Landronnière
27	Commanderie
A	Château de Dieusie et ses abords

#### ▪ Les édifices protégés présents au sein du périmètre éloigné bénéficiant d'une ouverture visuelle ponctuelle ou étant un point de repère ponctuel

Il s'agit ici du patrimoine protégé qui est soit un édifice disposant d'une vue particulière depuis ses abords immédiats, soit un édifice point de repère. Les covisibilités avec le parc éolien d'Angrie sont dépendantes de l'orientation de la vue dans le premier cas, et des points depuis lesquels l'édifice est perceptible dans le second.

#### ▪ La vue depuis ou vers l'édifice est dirigée vers la ZIP :

Il y a une possibilité de covisibilité avec le parc éolien, la distance étant déterminante dans la perception du parc. Il est alors nécessaire d'étudier les covisibilités avec les édifices suivants par photomontage :

15	Ensemble mégalithique (alignement de Bennefraye)
23	Manoir de la Gachetière
25	Chapelle Sainte Emerance

#### ▪ La vue depuis ou vers l'édifice n'est pas dirigée vers la ZIP :

Les possibilités de covisibilité avec le projet de parc éolien d'Angrie s'avèrent fortement réduites pour les édifices suivants, du fait des jeux de relief et qui ne feront donc pas l'objet d'une étude par photomontage :

2	Eglise Sainte Madeleine
---	-------------------------

#### ▪ Les édifices présentant un parc paysager orienté vers la ZIP :

Il y a une possibilité de covisibilité avec le parc éolien depuis certains parcs de château sensibles, malgré la présence d'un écran vert. Il est alors nécessaire d'étudier les covisibilités avec les édifices suivants par photomontage :

1	Château de la Roche
6	Logis de la Pezellière
7	Château de Challain La Potherie
20	Château de Raguin

#### ▪ Les édifices protégés présents au sein du périmètre éloigné bénéficiant d'une ouverture visuelle importante ou étant un point de repère important du paysage

Ces édifices sont situés sur les zones de crête dont l'ouverture paysagère les expose à une forte covisibilité avec le parc, qui sera à nuancer avec la distance. Il s'agit des édifices suivants :

9	Moulin à vent du Rat
11	Chapelle du Vieux Bourg

#### 8.1.8.2 Périmètre intermédiaire

Au sein du périmètre intermédiaire paysager, le parc éolien fera partie intégrante du paysage. Les éoliennes sont plus imposantes aux yeux de l'observateur. Le facteur principal de la non-perception du parc est la présence d'un écrin paysager (végétal, urbain, bâti, topographique) à courte distance.

Ainsi, les édifices suivants sont peu susceptibles de montrer des covisibilités avec le parc éolien d'Angrie, leur contexte environnant ne permettant pas de prendre de champ visuel sur le site d'implantation potentiel des éoliennes :

16	Moulin de la Saulaie
17	Château de la Saulaie

Le monument suivant présente une ouverture ponctuelle en direction de la ZIP pouvant avoir un impact sur les covisibilités avec le parc éolien :

21	Usine à chaux Saint Pierre
----	----------------------------

En revanche, les covisibilités avec les édifices suivants, plus exposés, doivent donc être illustrées par des photomontages :

18	Moulin à vent dit Le Moulin Neuf
19	Château d'Angrie

Le château d'Angrie a été étudié plus précisément, étant situé en limite de périmètre rapproché et perceptible depuis les voies d'accès. Les perceptions du château sont indiquées sur la carte de synthèse ci-après. Elle indique une perception forte depuis les zones de crête au Sud du territoire, ainsi que depuis la RD 770 de part et d'autre du bourg d'Angrie. La végétation et les jeux de relief en limite des visuels rapidement. Au Nord, le bourg et la végétation dense ne permettent pas de percevoir le monument.

#### 8.1.8.3 Périmètre rapproché

Aucun édifice n'est présent au sein du périmètre rapproché paysager.

**Vue 1 :** Depuis la RD 770 près du Bois des semis



**Vue 2 :** Depuis la RD 770 près de la Charmille



**Vue 3 :** Depuis la RD 770 près de Bellevue



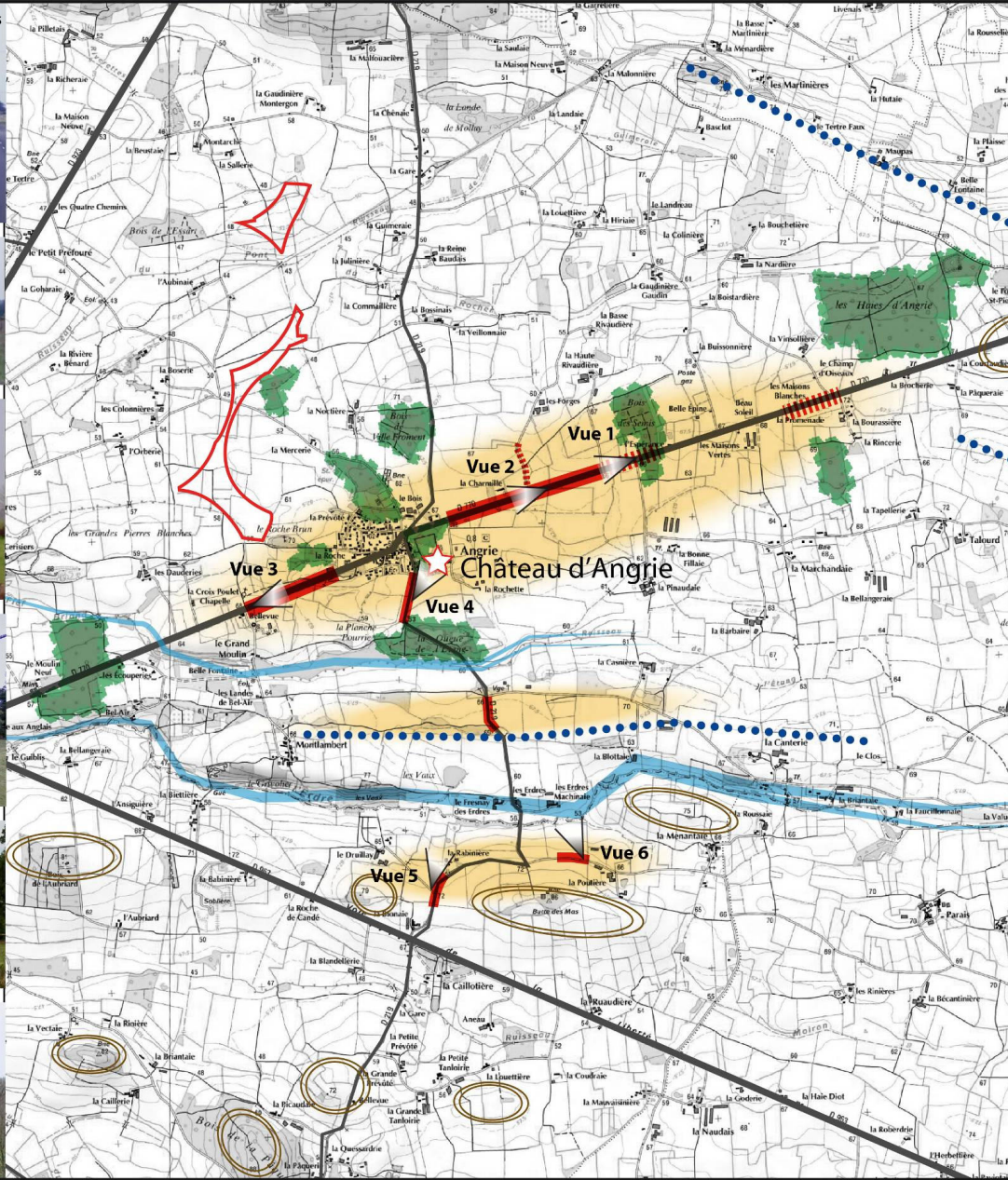
**Vue 4 :** Depuis la RD 219 à l'entrée du bourg



**Vue 5 :** Depuis la RD 219 près de la Bionaire



**Vue 6 :** Près de la Poutière



## PROJET EOLIEN D'ANGRIE VISIBILITE DU CHÂTEAU D'ANGRIE DANS LE PAYSAGE

### LEGENDE :

- Site d'implantation du projet éolien d'Angrie
- Château d'Angrie

### Visibilité du château

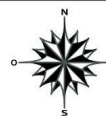
- Zone de visibilité du château d'Angrie
- Forte visibilité
- Visibilité intermittente

### Particularités du paysage

- Buttes limitant les vues
- Zone boisée formant un écran visuel
- Ligne de crête
- Vallée limitant les vues sur le château
- Axes de circulation principaux et secondaires

ETUDE : Etude d'impact du parc éolien d'ANGRIE

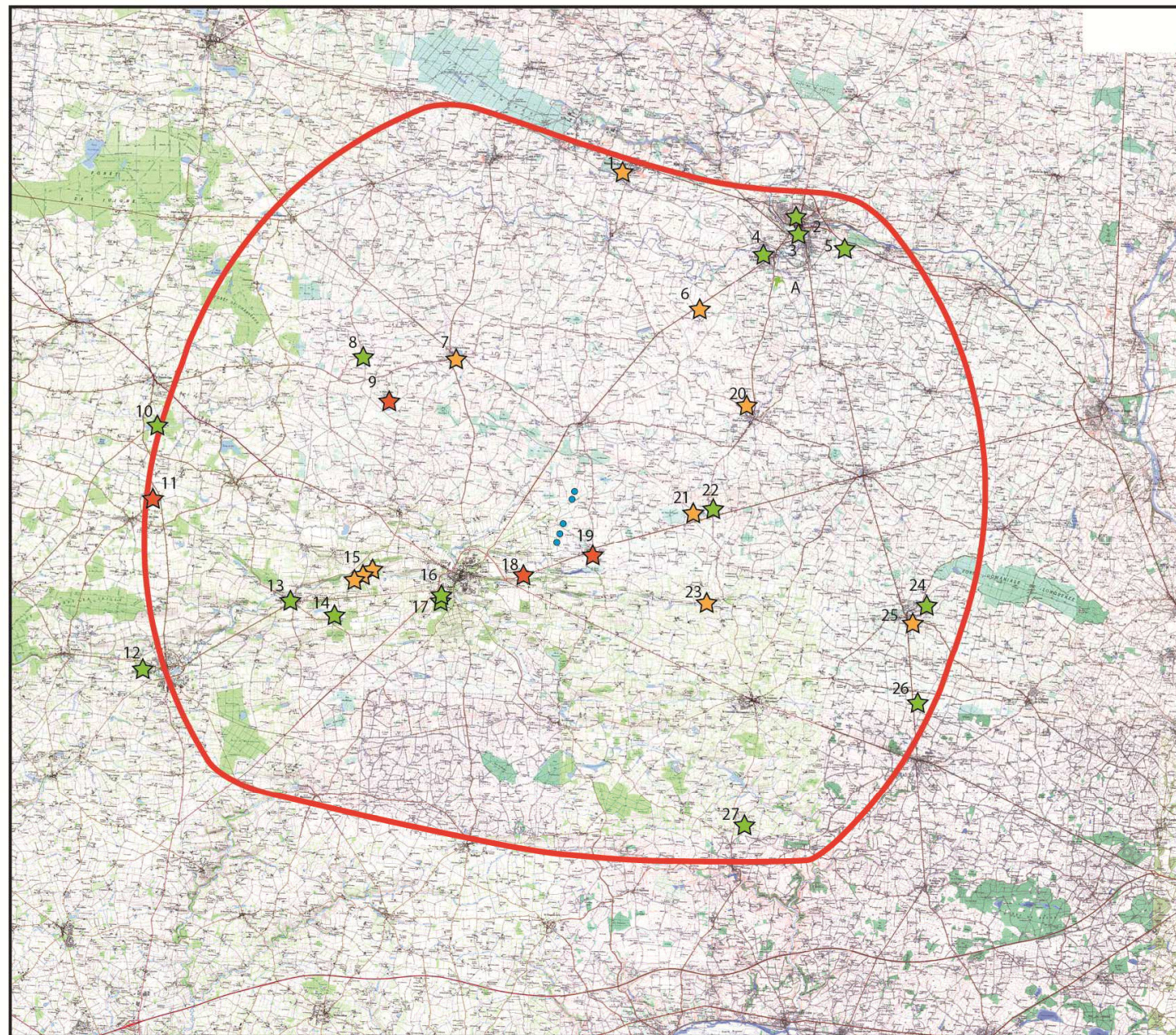
ECHELLE :



VU D'ICI  
2 rue Avogadro - 49070 Beaucozoué  
Tél : 02 41 72 17 30 - Fax : 02 41 72 14 18



## PROJET EOLIEN D'ANGRIE PATRIMOINE PROTEGE CARTE DES ENJEUX



**LEGENDE :**

- Eolienne (Parc d'Angrie)
- Périmètre éloigné
- Edifice / Site protégé

**Enjeux de covisibilité**

- ★ Enjeu faible
- ★ Enjeu moyen
- ★ Enjeu fort

*Liste des édifices inscrits et classés au sein du périmètre d'étude :*

- 1\_ Château de la Roche
- 2\_ Eglise Sainte-Madeleine
- 3\_ Maison
- 4\_ Château de la Chetardièrre
- 5\_ Château de la Lorie
- 6\_ Logis de la Pezellièrre
- 7\_ Château de Challain-la-Potherie
- 8\_ Manoir de la Cour des Aulnays
- 9\_ Moulin à vent du Rat
- 10\_ Château de la Motte-Glain
- 11\_ Chapelle du Vieux-Bourg
- 12\_ Château de Saint-Mars-la-Jaille
- 13\_ Manoir de Ghaisne
- 14\_ Château de Bourmont
- 15\_ Ensemble mégalithique (alignement de Benneraye)
- 16\_ Moulin de la Saulaie
- 17\_ Château de la Saulaie
- 18\_ Moulin à vent dit Le Moulin Neuf
- 19\_ Château d'Angrie
- 20\_ Château de Raguin
- 21\_ Usine à chaux Saint Pierre
- 22\_ Fours à chaux de la Veurière et rampe d'accès
- 23\_ Manoir de la Gâchetière
- 24\_ Chevalement d'adoisière en bois (édifice effondré)
- 25\_ Chapelle Sainte\_Emérance
- 26\_ Moulin à vent de la Landronnière
- 27\_ Commanderie

*Liste des sites inscrits et classés au sein du périmètre d'étude :*

- A\_ Château de Dieusie et ses abords

**ETUDE :** Etude d'impact du parc éolien d'ANGRIE

**ECHELLE :** 0 2,5 5  
Kilomètres



VU D'ICI  
2 rue Avogadro - 49070 Beaucozézé  
Tél : 02 41 72 17 30 - Fax : 02 41 72 14 18

## 8.2 Analyse visuelle par photomontage

### 8.2.1 Méthodologie de réalisation des photomontages

Le choix de localisation des photomontages s'appuie sur l'analyse paysagère et l'analyse des perceptions du site. Il s'agit d'évaluer l'impact visuel du futur parc éolien dans le contexte paysager du site à l'échelle des périmètres éloigné et rapproché paysagers, depuis les secteurs d'intérêt touristique et patrimonial ainsi que depuis les principaux axes de circulation. L'objectif est de mieux appréhender la place que prendra le projet dans le paysage et les interactions avec les éléments constitutifs du paysage.

Des photomontages réalisés à partir du logiciel WINDPRO par SYSCOM sur la base des points de vue demandés par VU D'ICI permettent de concrétiser les différents types de vues sur le projet en simulant la perception du projet depuis des points de vue répartis régulièrement autour du site.

Parmi les vues réalisées, cinquante-quatre prises de vues ont été choisies pour présenter l'analyse paysagère du projet par photomontages.

La définition de ces points de vue s'est appuyée à la fois sur un travail cartographique « théorique » et sur des repérages de terrain. Le choix a privilégié différents axes :

- les points de vue réalisés à proximité d'un édifice ou d'un site inscrit ou classé ;
- les points de vue qui permettent d'évaluer l'insertion des éoliennes dans le paysage, à toutes les échelles ;
- les points de vue qui rendent compte de la construction d'un paysage éolien ;
- les points de vue qui témoignent de la perception des éoliennes du projet par les riverains les plus proches ;
- les points de vue caractérisant les perceptions depuis une route, très fréquentée à moins fréquentée.

Les photos ont été réalisées à différentes périodes de la journée afin d'être le plus représentatives possible de l'impact des éoliennes dans le paysage environnant. La perspective des aérogénérateurs, leur couleur en fonction de la lumière ou encore le modèle envisagé sont simulés grâce au logiciel.

Les photomontages intègrent les parcs éoliens existants ou en projet, ayant eu l'avis favorable de la Haute Autorité Environnementale, inclus dans le périmètre éloigné : les parcs de Freigné 1 et 2, le parc de Vritz et le parc de Chanveaux.

Note : après vérification sur logiciel de modélisation, les huit projets situés en-dehors du périmètre d'étude ne montrent aucun effet d'intervisibilité et ne sont donc pas inclus dans l'analyse.

### 8.2.2 Méthodologie de réalisation des vues équiangulaires

Des vues équiangulaires ont été réalisées en appui aux photomontages, elles permettent de rendre compte sur le papier de la scène paysagère telle que perçue par l'œil humain dans sa composante verticale à une distance d'observation donnée.

Ce procédé permet d'éviter les effets d'écrasement d'échelle suscités par la reconstitution d'un panorama. Néanmoins, il s'agit de vues partielles dans le sens où le champ de vision de l'être humain n'est pas représenté dans son ensemble.

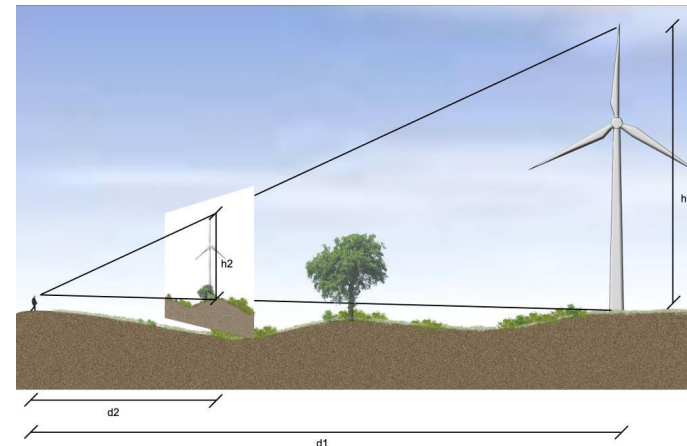


Schéma de principe de calcul des vues équiangulaires

Les vues équiangulaires sont obtenues à l'aide du calcul suivant :

$$h1/d1 = h2/d2 \text{ soit : } h2 = (h1/d1) \times d2$$

avec h1 : la hauteur de l'éolienne  
d1 : la distance entre le lieu de prise de vue et l'éolienne la plus proche  
h2 : la hauteur de l'éolienne projetée  
d2 : la distance d'observation du photomontage sur papier (simulée dans le présent document à 40 centimètres)

### 8.2.3 Présentation des photomontages

Chaque planche présentant un photomontage comporte :

- Un descriptif présentant la localisation du site de la prise de vue, les raisons qui justifient la réalisation du photomontage et la distance au projet de parc éolien ;
- Une carte IGN de localisation de la prise de vue ;
- Une description sommaire du paysage observé ;
- Une vue du paysage sans éoliennes ;
- Une simulation de la même prise de vue avec les éoliennes d'Angrie et des parcs éoliens existants ou en projet ayant eu l'avis de l'Autorité Environnementale ;
- Une vue équiangulaire permettant de rendre compte de l'organisation du parc tel que perçu par l'œil humain, lorsque les éoliennes du parc d'Angrie sont visibles.

Les photomontages seront présentés en deux parties distinctes.

La première partie concerne essentiellement les points de vue « Paysage et Patrimoine », pour lesquels des enjeux précis ont été relevés. Elaborés à l'échelle du périmètre éloigné, ils sont au nombre de quarante-sept et concernent tous les points pour lesquels des enjeux de covisibilités (pour les édifices protégés, cf partie précédente « Analyse Visuelle particulière sur le patrimoine protégé ») ou de perception paysagère ont été relevés (cf conclusion de l'analyse paysagère).

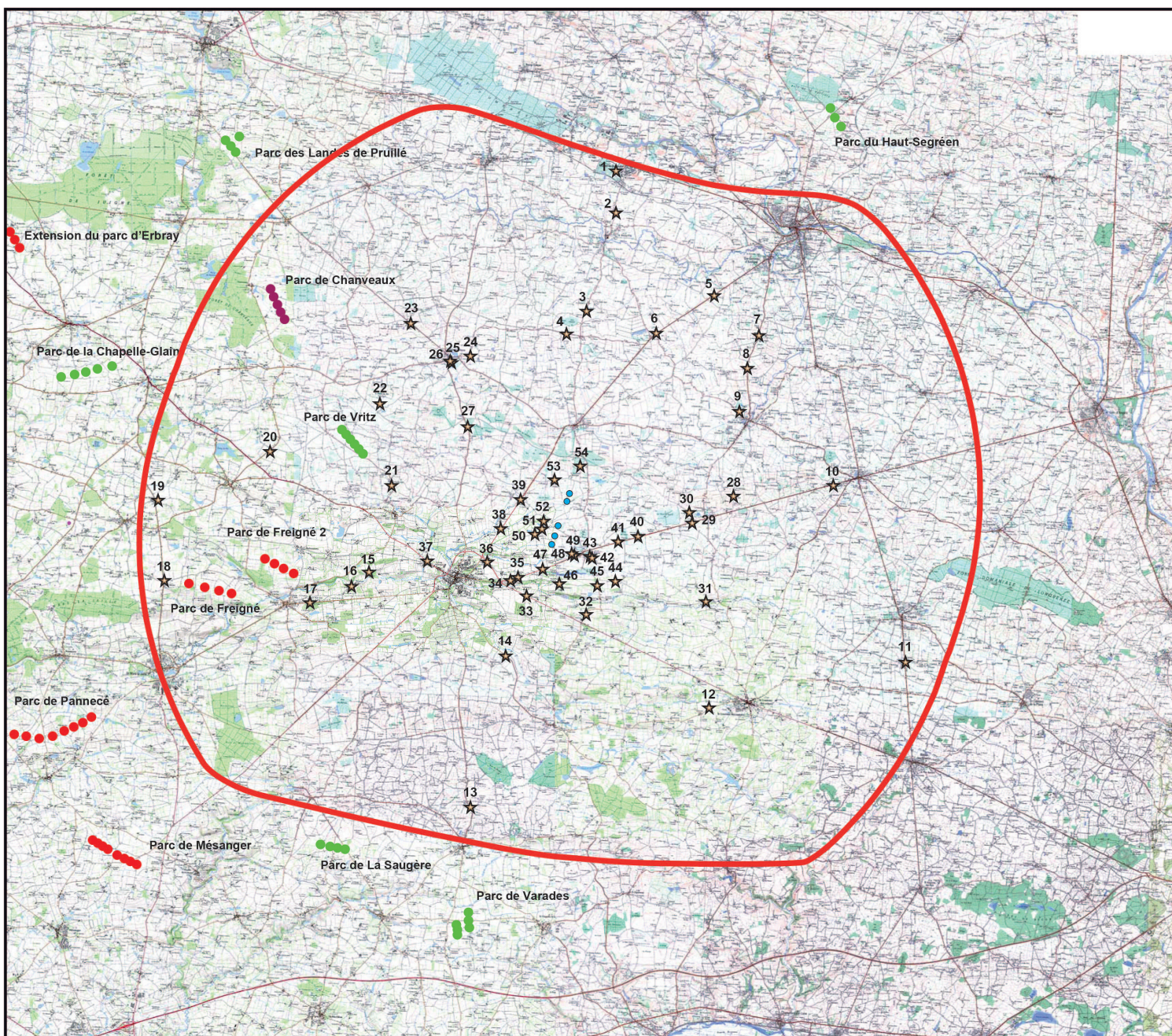
Numérotation	Situation géographique	Distance (Km)
1	Château de la Roche	12,4
2	Le Bourg d'Iré	11,7
3	La Gemmerie	7,9
4	Le petit Druillay	6,9
5	La conciergerie - Ste Gemmes d'Andigné	10,1
6	La Roche d'Iré	7,8
7	Bellevue	10,3
8	La Mauvaisinaie	8,9
9	Chazé sur Argos	7,8
10	Vern d'Anjou	10,5
11	Le Moulin des Nouettes	14,3
12	Loroux Béconnais	8,7
13	La Nouette	10,7
14	La Plairie	4,5
15	Alignement mégalithique de Bennefraye	7,5
16	Bonnefraye - freigné	8,4
17	Le Mont Frileux - Freigné	10,7
18	La Bohinière - St Suplice des Landes	15,4
19	Le Vieux Bourg	15,5
20	Le Pin - Le bois du pin	11,9
21	La Grande haie - Vritz	6,8
22	Le Moulin du Rat	8,4
23	La Vigne- Challain la Potherie	9,3
24	La Motte- Challain la Potherie	7
25	Château challain Parc	6,8
26	Château challain terrasse	6,8
27	Dauphin	5
28	Les hubertières	6,7
29	Les ormes	5
30	Four St Pierre	4,7
31	Gachetière	6,1
32	La Bionaie	3,9
33	La Bellangeriaie	3,4
34	La butte aux anglais	3,3
35	Moulin Neuf	1,7
36	La Boue - Candé	3,4
37	Tartifume - Candé	5,5
38	Le fougeray	2,5

39	Le petit préfouré	1,7
40	Les maisons vertes	3
41	L'espérance -Château Angrie Vue 2 depuis la RD 770	2,3
42	La Rochette	1,7
43	Château Angrie	1,5
44	La Poutière	3,4
45	La queue de l'etang	3
46	Montlambert	2,8
47	Les Ecouperies	2,2

La seconde partie présente les paysages liés à la riveraineté : six photomontages ont été réalisés depuis les hameaux et habitations proches. L'appréciation générale des enjeux sera présentée en conclusion de l'analyse par photomontage.

Numérotation	Situation géographique	Distance (Km)
48	Nord-Ouest du Bourg d'Angrie	1,7
49	Nord-Ouest du bourg d'Angrie, près boisement	1,7
50	L'Orberie	0,52
51	Hameau des Colonniers	0,46
52	La Boserie	0,67
53	La Sallerie	0,6
54	Malfouassière	0,95

# PROJET EOLIEN D'ANGRIE LOCALISATION DES PHOTOMONTAGES



## LEGENDE :

- Positionnement potentiel des éoliennes
- Limites du périmètre éloigné

## Photomontages

- ★ Localisation des photomontages

## Parcs et projets éoliens

- En exploitation
- Accordé
- En instruction

ETUDE : Etude d'impact du parc éolien d'ANGRIE

ECHELLE : 0 2,5 5  
Kilomètres



VU D'ICI  
2 rue Avogadro - 49070 Beaucouzé  
Tél : 02 41 72 17 30 - Fax : 02 41 72 14 18

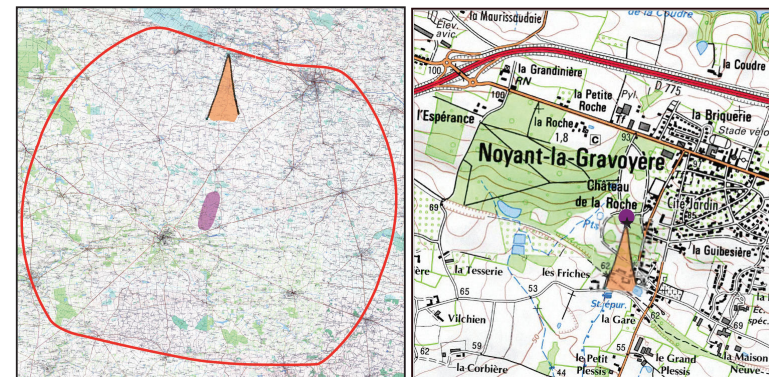
# Vue 1 : Depuis le château de la Roche, Nord du parc

Particularité : Vue lointaine depuis les espaces de parc du château, édifice protégé

Distance à l'éolienne la plus proche : 12,4 Km

**Commentaire :** Le château de la Roche possède un parc arboré important. Depuis la terrasse, des espaces de prairie tondu ou laissés libres apportent une aération au parc boisé. L'écran végétal dense delimitant la forme plus ou moins régulière de cette «clairière» s'ouvre légèrement en fond de parc, offrant une perception lointaine du paysage et lui conférant un effet de profondeur.

La végétation du parc vient masquer le parc éolien d'Angrie, invisible depuis la terrasse du château. Les perceptions depuis le jardin ne sont pas modifiées, même en hiver où la végétation se détache de ses feuilles.



Vue sans éoliennes



Vue avec éoliennes

## Légende :



Eolienne visible (parc d'Angrie)  
Eolienne non visible (parc d'Angrie)

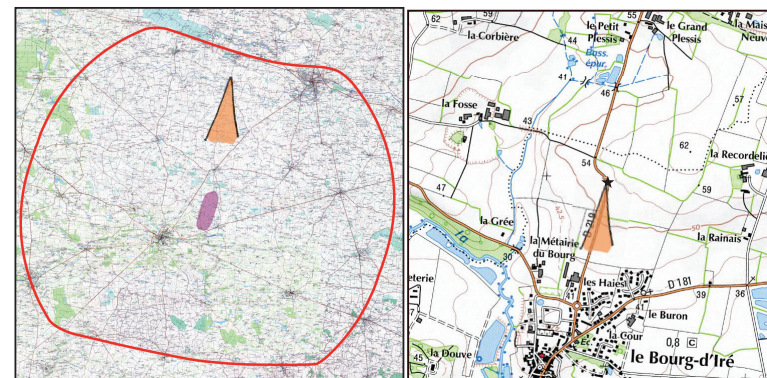
## Vue 2 : Depuis la RD 219 au Nord de Bourg d'Iré, Nord du parc

Particularité : Vue lointaine montrant l'intervisibilité faible entre le parc éolien d'Angrie et le bourg d'Iré

Distance à l'éolienne la plus proche : 11,7 Km

Commentaire : Ce photomontage montre le phénomène d'intervisibilité peu important entre le bourg d'Iré et le parc éolien d'Angrie. Depuis la RD 219, un paysage ouvert de prairies se dessine autour du bourg situé en fond de vallée et dont on ne voit que les toits d'ardoise. Un coteau boisé marque l'arrière-plan des zones urbanisées.

Les éoliennes sont presque invisibles, mêlées à la végétation et ne laissant percevoir que les extrémités de leurs pales au gré des mouvements générés par le vent.



### Légende :

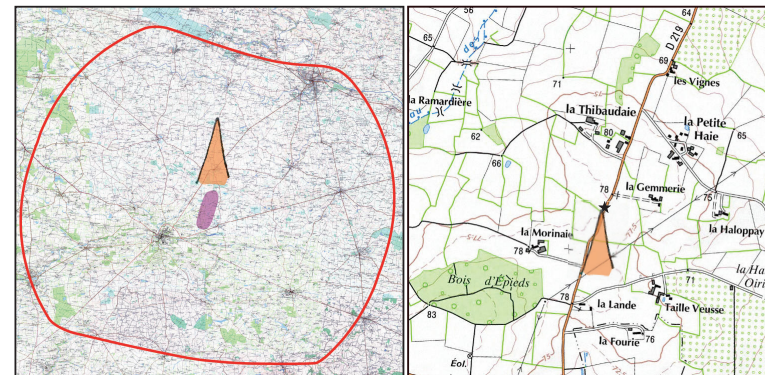
- Eolienne visible (parc d'Angrie)
- - - - -> Eolienne non visible (parc d'Angrie)

## Vue 3 : Depuis le lieu-dit «La Gemmerie», Nord du parc

**Particularité :** Vue lointaine depuis la RD 19, vue sur les espaces de crêtes formant la bascule entre les paysages de vallée de la Verzée et les espaces bocagers semi-ouverts

**Distance à l'éolienne la plus proche :** 7,9 Km

**Commentaire :** La densité végétale rend le parc imperceptible depuis ce point de vue. Les successions de haies et de sujets arborés d'ampleur créent des rideaux de végétation limitant les vues lointaines sur le paysage et focalisant le regard sur les espaces de premier et second plans (arbres, maison).



Vue sans éoliennes



Vue avec éoliennes

### Légende :

- Eolienne visible (parc d'Angrie)
- - - - -> Eolienne non visible (parc d'Angrie)

## Vue 4 : Depuis le lieu-dit «Le Petit Druillay», Nord du parc

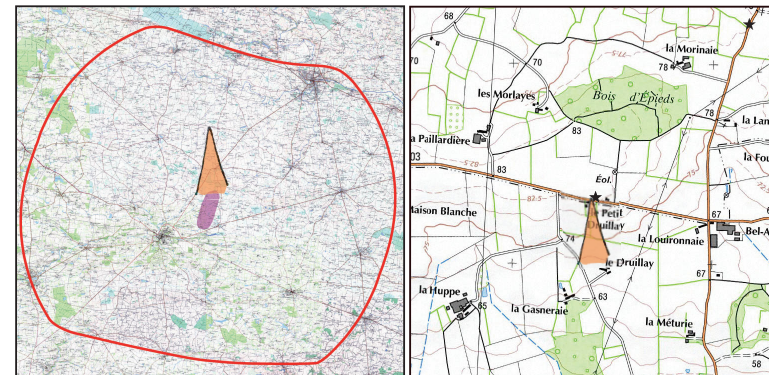
**Particularité :** Vue lointaine depuis les espaces de crêtes formant la bascule vers les espaces bocagers semi-ouverts

**Distance à l'éolienne la plus proche :** 6,9 Km

**Commentaire :** Le paysage de crête s'ouvre sur un espace agricole vaste et découvert. Une frange boisée dessine la ligne d'horizon et remonte à droite sur les hauteurs avec un parc arboré.

Le parc éolien apparaît partiellement au-dessus de cette végétation. Trois éoliennes sont principalement visibles avec leurs mâts, paraissant hors d'échelle face aux éléments de paysage environnants. Seules les pales des deux autres éoliennes sont visibles.

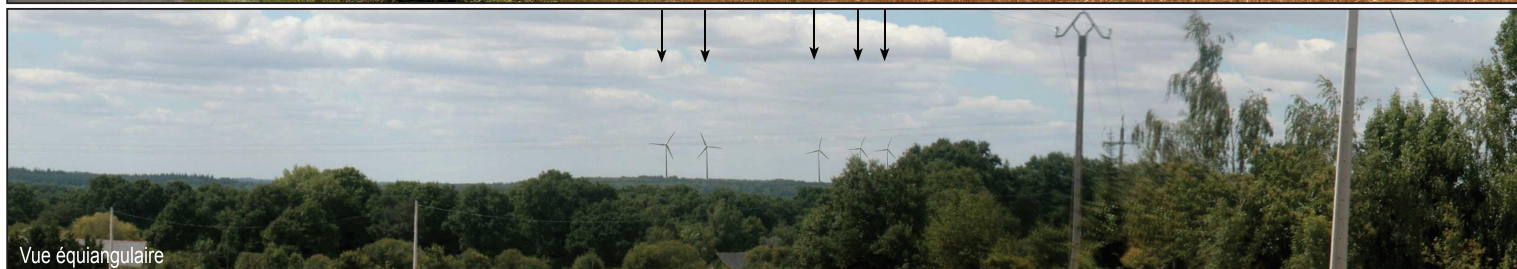
La lecture des éoliennes est assimilée aux lignes électriques et téléphoniques marquant fortement le paysage de leur verticalité et de leur nombre. Leur émergence au-dessus du paysage est visuellement diminuée par l'importance des lignes électriques du premier plan.



Vue sans éoliennes



Vue avec éoliennes



Vue équiangulaire

### Légende :

- Eolienne visible (parc d'Angrie)
- - - - -> Eolienne non visible (parc d'Angrie)